

# LE DEVOIR

Référendum  
20 ans après

Vol. XCI - N° 115

LE MERCREDI 24 MAI 2000

87c + TAXES

= 1\$

LE MONDE

**ISRAËL  
QUITTE LE LIBAN  
DANS LE CHAOS**  
PAGE A 7

HORIZONS

**LE NASDAQ  
CHUTE ENCORE  
DE 5,9 %**  
PAGE B 1

ÉDITORIAL

**DES ÉLECTIONS  
AVANT UN  
RÉFÉRENDUM**  
PAGE A 8



## Un milliard de plus en salaires pour le réseau de la santé

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

À l'échéance des conventions collectives qui viennent d'être bouclées dans le réseau de la santé, il en coûtera environ un milliard de plus par année à Québec en 2002 pour rémunérer ses médecins et l'ensemble de ses employés du réseau de la santé.

Alors que les médecins spécialistes viennent de clore le festival des signatures d'ententes dans le réseau de la santé, il est désormais possible de chiffrer la facture globale des augmentations et des redressements salariaux consentis par le gouvernement pour les prochaines années.

L'application de la clause-remorque de 9 %, accordée aux grandes centrales syndicales cet hiver, élèvera à elle seule, à l'échéance, de plus de 600 millions la masse salariale actuelle de 6,8 milliards versée à l'ensemble des employés du secteur de la santé. S'ajoute maintenant à cela la hausse du même ordre octroyée aux enveloppes dédiées à la rémunération des deux grandes fédérations médicales, qui gonflera progressivement de plus de 200 millions d'ici 2002.

Mais en sus de ce 9 % appliqué à tous et à toutes, il faut maintenant ajouter la note des divers redressements salariaux négociés par Québec avec plusieurs groupes d'employés, qui rehaussera, dès l'année prochaine, de 227 millions l'ensemble de la masse salariale versée au secteur de la santé.

En effet, dans le dernier droit des négociations qui n'en finissent plus de finir, Québec a accepté de redresser la fourchette des salaires des infirmières de 66 millions, alors que 50 millions d'ajustements ont été alloués aux salariés du réseau de la santé et 12 millions aux techniciens, professionnels et pharmaciens des établissements.

De façon générale, les 37 000 infirmières québécoises ont donc obtenu en moyenne des ajustements de salaire de 2,6 %, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier, qui, aux derniers échelons, rapporteront 5000 \$ de plus par année aux infirmières bachelères. Cela est toutefois encore bien loin du but que visait la fédération infirmière, qui réclamait un rattrapage salarial de l'ordre de 10 %, en sus d'une augmentation de salaire de 6 % sur deux ans.

Les 14 000 technologistes et les professionnels de la santé, dans leur croisade pour réduire le fossé salarial les séparant des infirmières, ont eux aussi arraché des ajustements salariaux du même ordre, haussant du même coup de neuf millions la facture liée à leur rémunération.

Plus chanceux, les 1000 pharmaciens travaillant dans les hôpitaux, en négociation depuis des lustres, remportaient leur pari en récoltant des redressements salariaux de l'ordre de 3 à 5 %, en plus d'une promesse de continuer à négocier le dossier de la relativité salariale. Somme toute, les pharmaciens verront leurs salaires relevés de trois millions dès janvier 2001, sans compter les primes de 4 % obtenues pour les heures travaillées en soirée et la fin de semaine.

Dans la même ligne d'idée, en rehaussant de 52 et de

VOIR PAGE A 10: SANTÉ

## 126 millions de plus pour les médecins spécialistes

■ À lire, page A 4

## Marie-Paule Giguère est disposée à vivre son calvaire

Leur antagonisme mis au grand jour, l'Armée de Marie et l'Archevêché de Québec ont tenu à préciser de nouveau leurs positions hier, lors de deux conférences de presse distinctes. L'Armée de Marie, comme l'Église catholique d'ailleurs, voue un culte au Saint-Père, à l'Éucharistie et à la Vierge Marie. Là où les deux divergent, c'est moins dans la croyance que dans la doctrine sous-jacente. L'Archevêché de Québec a expliqué hier ne pas entériner les soi-disant révélations de Marie-Paule Giguère, fondatrice de l'Armée de Marie. Celle-ci dit avoir eu diverses révélations en Hollande, révélations transmises par le biais d'une voyante. «*Lorsqu'elle parle d'elle-même, s'agit-il d'une personne qui est dévote à Marie, ou ne se reconnaît-elle pas comme la réincarnation de Marie?*», s'interroge M<sup>re</sup> Maurice Couture, précisant que «*l'Église ne reconnaît qu'une Marie, unique, la mère de Jésus*». De son côté, Marie-Paule Giguère se ravit de la controverse, laquelle lui permet de vérifier les «*paroles d'en haut*», lesquelles lui auraient annoncé qu'elle aurait à subir, dit-elle, «*des persécutions, une crucifixion même*».

■ Nos informations en page A 3

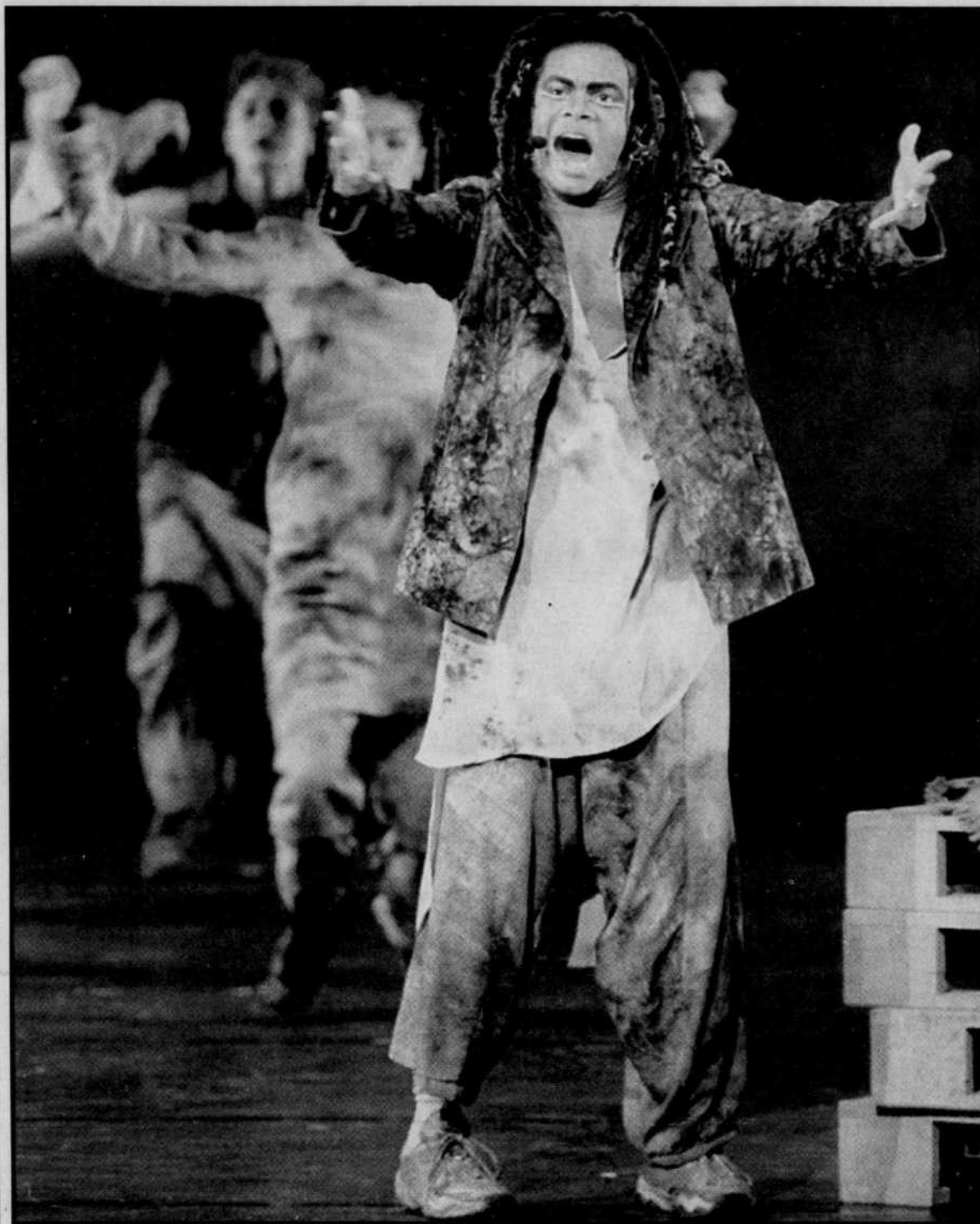
### MÉTÉO

**Montréal** Pluie cessant tôt le matin. Nuageux par la suite. Max: 21 Min: 11  
**Québec** Pluie. Max: 15 Min: 7  
Détails, page B 4

### INDEX

Annonces ..... B 5  
Avis publics..... B 4  
Bourse ..... B 2  
Culture ..... B 8  
Économie ..... B 3  
Éditorial..... A 8  
Horizons..... B 1  
Monde ..... A 7  
Mots croisés... B 5  
Politique..... A 5  
Sports ..... B 6  
Télévision..... B 7  
www.ledevoir.com

## Dix minutes d'ovation



PRESSE CANADIENNE

C'est une machine parfaitement huilée qui a tenu la salle en haleine pendant deux heures et suscité une ovation de presque dix minutes.

### Notre Dame de Paris à Londres

## Tous les espoirs sont permis

CHRISTIAN RIOUX  
ENVOYÉ DU DEVOIR À LONDRES

Quasimodo, Frolo et Gringoire sont montés hier soir sur la scène du Dominion Theatre à l'occasion de la première londonienne de *Notre Dame de Paris* avec l'assurance de vieux pros qui ont déjà dans le corps deux ans de pratique et deux millions de spectateurs francophones.

C'est donc une machine parfaitement huilée qui a tenu la salle en haleine pendant deux heures et suscité une ovation de presque dix minutes. S'il est un peu tôt pour parler d'un triomphe (que pourraient venir ternir les critiques qui paraîtront cette semaine), il apparaît déjà évident que *Notre Dame de Paris* n'est pas de passage à Londres pour quelques mois. Les espoirs les plus fous semblaient d'ailleurs se lire sur le visage des interprètes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes hier.

**Dès le lever du rideau, le public semblait gagné d'avance**

Il faut dire que la salle était en bonne partie composée de Québécois et de Français venus applaudir leurs idoles. On ne savait plus dans quelle langue s'adresser aux gens. Dans l'après-midi, un TGV parti de Paris et identifié aux couleurs de *Notre Dame* avait déposé à

Victoria Station plusieurs personnalités françaises parmi lesquelles on pouvait reconnaître Josiane Balasko, Michel Leeb, Maxime Leforestier, Gérard Darmon et la distribution française de la production parisienne. S'étaient joints au groupe Robert

Charlebois, Carole Laure, André Gagnon, François Dompière, Julie Snyder et plusieurs autres.

L'entrée du Dominion Theatre avait soudain des airs de Croisette. Les robes longues étaient nombreuses. Richard Cocciante est arrivé au bras de nulle autre que Sophia Loren, une vieille amie à lui. Luc Plamondon est entré dans la

VOIR PAGE A 10: LONDRES

## Marie Laberge à la Comédie-Française

Oublier à l'affiche du Vieux-Colombier en novembre

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

La Comédie-Française produira la pièce *Oublier* de la Montréalaise Marie Laberge au cours de sa prochaine programmation complète de la prestigieuse troupe permanente sera dévoilée aujourd'hui même à Paris.

Avant Mme Laberge, un seul autre dramaturge québécois a eu droit aux honneurs de la coopérative de comédiens fondée au XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de Normand Charette, dont la pièce *Les Reines* a été montée à Paris en 1995. Deux autres pièces de Mme Laberge ont par contre déjà été créées dans la capitale française, soit *L'Homme gris* en 1985 et *Le Faucon* dix ans plus tard.

**«Je trouve qu'on s'énervé trop souvent avec Paris. Mais quand même, la Comédie-Française...»**

Oublier tiendra l'affiche de la salle du Vieux-Colombier, consacrée à la dramaturgie contemporaine, du 16 novembre au 23 décembre 2000. «*Je vais avoir 50 ans le 29 novembre prochain*», a commenté Marie Laberge, jointe hier par téléphone dans un hôtel parisien. «*Pour moi, c'est un magnifique cadeau de pouvoir rentrer à la Comédie-Française avant de passer la barre du demi-siècle. Ça fait énormément plaisir. Ça me fait dire que cela valait peut-être finalement la peine d'écrire tout ça. J'essaie d'être sereine, de placer les choses en perspective. Je trouve qu'on s'énervé trop souvent avec Paris. Mais quand même, la Comédie-Française...*»

La production sera dirigée par Daniel Benoin, directeur

VOIR PAGE A 10: LABERGE

## Hydro offre 14% de ses profits à cinq MRC

Un premier prix est arrêté pour la dérivation des rivières en région

LOUIS-GILLES FRANCEUR  
LE DEVOIR

Hydro-Québec a concédé aux cinq MRC de la Côte-Nord et du Lac-Saint-Jean près de 14 % des profits qui seront tirés de l'électricité produite dans deux ou trois ans grâce aux trois dérivations de rivières projetées sur trois rivières, la Portneuf, la Sault-aux-Cochons et la Manouane, dont la tête des eaux sera éventuellement turbinée à la centrale de Bersimis, sur la Côte-Nord.

C'est ce que révèle *L'Accord-cadre sur la création d'une société en commandite* signé le 27 septembre 1999 entre Hydro-Québec et les MRC du Fjord-du-Saguenay, de la Haute-Côte-Nord, de Manicouagan et de Maria-Chapdelaine. L'entente-cadre prévoit aussi la part éventuelle mais

VOIR PAGE A 10: HYDRO

## Big Brother est débordé

Les citoyens pourraient attendre un mois de plus pour accéder à leur dossier

En 15 ans, deux personnes seulement avaient voulu savoir ce que Big Brother, le fameux mégafichier du Développement des ressources humaines, savait sur elles. Depuis qu'il a été démasqué par le Commissaire à la protection de la vie privée il y a une semaine, jusqu'à 1500 personnes sont devenues curieuses. Il y a congestion: les curieux devront attendre plus longtemps que prévu.

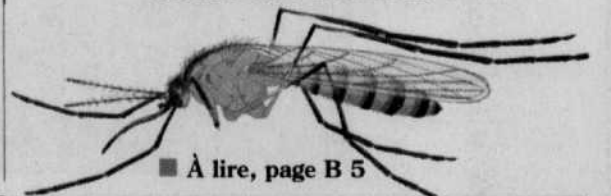
HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'avalanche de 1000 à 1500 demandes d'accès au Fichier longitudinal sur la main-d'œuvre reçues par Développement des ressources humaines (DRH) empêchera vraisemblablement le ministère d'honorer le délai de 30

VOIR PAGE A 10: BIG BROTHER

### NATURE

## Horreur! Les maringouins sont de retour!



■ À lire, page B 5



Marie Laberge

NORMAND GRÉGOIRE

## • LES ACTUALITÉS •

Un premier discours politique en sept ans

# Mulroney vole au secours de Clark

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'ex-premier ministre Brian Mulroney se porte à la rescousse des conservateurs.

A l'occasion d'un dîner-bénéfice, le 9 juin à Markham, en Ontario, M. Mulroney prononcera son premier discours politique depuis sept ans. Il en profitera pour défendre son ancien parti et son chef actuel, Joe Clark, et attaquer les adversaires politiques des conservateurs, l'Alliance canadienne et les libéraux de Jean Chrétien, a précisé hier le sénateur conservateur Marjory LeBreton.

«Les différences entre nous et nos opposants seront très claires», a-t-elle fait savoir lors d'un entretien à la Presse canadienne.

Mme LeBreton, l'ancienne secrétaire de M. Mulroney lorsque celui-ci était au pouvoir, a ajouté que M. Mul-

rony ne laissera aucune ambiguïté quant à ses allégeances politiques.

Le message aux militants conservateurs qui hésitent toujours entre le nouveau parti de droite, l'Alliance canadienne, ou leur parti traditionnel sera donc clair, a renchéri Mme LeBreton. M. Mulroney leur fera voir qu'il serait illogique d'appuyer un parti «dont la raison d'être est de nous anéantir».

Dans une sortie très remarquée, le fils de M. Mulroney, Ben Mulroney, avait d'ailleurs donné le ton il y a près de deux semaines au congrès conservateur à Québec, lorsqu'il avait affirmé que son père appuyait le Parti progressiste-conservateur et son chef.

Le point de mire du discours de M. Mulroney sera les libéraux de Jean Chrétien, les principaux adversaires po-

litiques des conservateurs. Tous les sondages montrent que nos appuis vont encore chez les libéraux, a rappelé Mme LeBreton.

«Je ne sais pas s'il va dévorer l'Alliance, mais lorsqu'il l'a fait auparavant, lorsqu'il parle de l'histoire du pays et des événements qui ont changé le cours de l'histoire sous des gouvernements conservateurs, y compris le sien, il sera très clair que cela nous différencie de nos opposants.»

L'Alliance canadienne a fait des ravages chez les conservateurs. Ce nouveau parti a recruté d'anciens organisateurs conservateurs du Québec et a grugé les appuis traditionnels des bleus.

M. Mulroney a accepté d'être l'orateur invité du député Jim Jones, le seul député conservateur en Ontario,

un député fortement courtisé par l'Alliance canadienne. Pour l'instant, ce dernier reste chez les conservateurs, a-t-il précisé hier. Or M. Clark lui-même reconnaissait il y a deux semaines que M. Jones pouvait partir.

Selon Mme LeBreton, M. Mulroney n'a pas pris d'autres engagements, mais «beaucoup de gens au sein du parti veulent qu'il participe à des dîners-bénéfices, alors ce sera peut-être le premier discours d'une série».

On s'attend à ce que M. Mulroney fasse salle comble. Pour les intéressés, la journée commencera par une partie de golf à 500 \$ par joueur. Un déjeuner suivra à 150 \$ le couvert.

M. Jones a précisé qu'il pensait pouvoir vendre 200 billets.

M. Mulroney a accepté cette invitation il y a environ un an, avant que l'Alliance canadienne ne soit dans le décor. «C'est plutôt une coïncidence», a souligné Mme LeBreton.



Brian Mulroney

# Les conservateurs poursuivent l'Alliance

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Parti conservateur fédéral poursuit l'Alliance canadienne pour tenter de protéger son nom.

Aux prises avec de nombreuses déflections au profit de l'Alliance, le Parti progressiste-conservateur du Canada a déposé hier une poursuite contre l'Alliance conservatrice réformiste canadienne et son prédécesseur, le Parti réformiste. Il allègue que le nom du nouveau parti enfreint la Loi sur les marques de commerce.

Les conservateurs réclament une injonction permanente de la Cour fédérale afin d'empêcher le nouveau parti d'utiliser le nom, en français comme en anglais.

Le PC fait valoir qu'en choisissant le nom conservateur comme partie de leur nouveau nom les défenseurs tentent délibérément de donner aux Canadiens l'impression fautive «que le demandeur et le défendeur ont for-

mé une alliance politique». «Nos membres sont libres d'agir comme bon leur semble [...] mais le nom est quelque chose que nous devons protéger activement», a indiqué la directrice nationale du Parti conservateur, Susan Elliott.

Interrogé, un porte-parole de l'Alliance avait peu à dire sur la question hier. Tony Gronow, à Calgary, s'est borné à dire que son parti recevait les documents du PC et examinait les options à sa disposition avec son conseiller juridique.

Ce n'est pas la première fois que le PC tente d'empêcher l'usage du mot conservateur. Le Directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, avait rejeté l'objection soulevée par le Parti conservateur, le mois dernier, affirmant que le nom d'Alliance conservatrice réformiste canadienne ne ressemblait pas d'assez près au nom d'un autre parti pour risquer de semer la confusion chez les électeurs.

imagination sans fil

imaginez le plus vaste réseau numérique au pays



et le meilleur forfait pour en tirer profit.

Le réseau numérique de Rogers<sup>™</sup> AT&T<sup>™</sup> vous assure que tous les services, fonctions et autres avantages de votre sans-fil vous suivent partout au pays.

30 \$ /mois

150 minutes (jours et soirs de semaine)

1000 minutes (week-ends)

1<sup>re</sup> minute gratuite pour les appels reçus (jusqu'à 400 minutes par mois)

49 \$\*

Mains-libres compris\*\*



Nokia Série 5100

ROGERS AT&T COMMUNICATIONS SANS FIL

Pour commander : 1 800 IMAGINE

\*Après rabais postal de 50\$. Le rabais sera appliqué comme crédit de 50\$ sur une prochaine facture mensuelle de Rogers AT&T. L'offre prend fin le 30 juin 2000. L'offre s'applique aux forfaits d'une durée de un an avec frais de service mensuels de 30\$ et plus. Les abonnés existants pourraient ne pas pouvoir profiter de l'offre relative aux appareils. Appelez-nous en composant \*611 de votre sans-fil pour connaître d'autres offres spéciales ou pour vous abonner à ce forfait. Les taxes applicables sont en sus. Des frais de mise en service/accès au système pourraient s'appliquer. \*\*Détails en magasin. <sup>™</sup>Rogers Communications inc. Utilisé sous licence. <sup>™</sup>AT&T Corp. Utilisé sous licence.

RadioShack

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

FUTURE SHOP

CENTRE HI-FI

CELLULAR

BUREAU EN GROS

Dumoulin

TELEVISION

AudioTronic

ULTIM-NET

ROGERS AT&T

MONTREAL

732, rue Ste-Catherine O.  
(514) 877-0090  
Centre Eaton  
(514) 844-5000

2360, rue Notre-Dame O.  
(514) 983-1666

1, Place Ville-Marie, bur. 11108  
(514) 394-0000

8984, boul. L'Acadie  
(514) 387-9999

1201, av. Greene  
(514) 933-8000

5150, rue Jean-Talon O.  
(514) 341-2221

5954, boul. Métropolitain E.  
(514) 257-8826

6224 A, rue St-Jacques O.  
(514) 369-4000

Place Alexis-Nihon  
(514) 865-9949

Place Versailles  
(514) 355-0003

Les Galeries d'Anjou  
(514) 356-0356

BOUCHERVILLE  
Promenades Montarville  
(450) 449-4998

BROSSARD  
7005, boul. Taschereau, bur. 150  
(450) 926-3111

Place Portobello  
(450) 671-4744

CARTIERVILLE  
12366, boul. Lachapelle  
(514) 856-1884

CHATEAUGUAY  
129, boul. St-Jean-Baptiste  
(450) 592-2201

DOLLARD-DES-ORMEAUX  
3339L, boul. des Sources  
(514) 683-3333

DRUMMONDVILLE  
1565, boul. Lemire  
(819) 478-0851

GATINEAU  
360, boul. Maloney O., bur. 1  
(819) 663-8580

Promenades de l'Outaouais  
(819) 561-3031

GRANBY  
575, boul. Boivin  
(450) 777-6612

ILE-PERROT  
15, boul. Don Quichotte  
Bureau 103A  
(514) 425-5505

JOLIETTE  
517, rue St-Charles-Borromée N.  
(450) 755-5000

KIRKLAND  
2758, boul. St-Charles  
(514) 428-9000

LAVAL  
1696, boul. des Laurentides  
(450) 629-6060

379, boul. Curé-Labelle  
(450) 622-0303

Centre Laval  
(450) 978-1081

3364, boul. St-Martin O.  
(450) 682-2640

241C, boul. Samson  
(450) 969-1771

Carrefour Laval  
(450) 687-5386

LASALLE  
8457, boul. Newman  
(514) 368-4000

Carrefour Angrignon  
(514) 368-4230

LONGUEUIL  
3619, chemin Chambly  
(450) 442-1566

POINTE-CLAIRE  
Fairview Pointe-Claire  
(514) 695-1554

REPENTIGNY  
110, boul. Industriel  
(450) 581-4666

Les Galeries Rive-Nord  
(450) 581-7756

ROSEMERE  
209, boul. Curé-Labelle  
(514) 971-0707

SAINTE-AGATHE  
221, rue Principale E.  
(819) 321-3331

SAINT-BRUNO  
Promenades St-Bruno  
(450) 653-7472

SAINTEUSTACHE  
360 E, rue Arthur-Sauvé  
(450) 974-9299

SAINT-HUBERT  
3399, boul. Taschereau  
(450) 676-3963

SAINT-HYACINTHE  
Les Galeries St-Hyacinthe  
(450) 261-9991

SAINT-JEAN  
Carrefour Richelieu  
(450) 359-4941

SAINT-JEROME  
108, boul. du Carrefour  
(450) 431-2355

SAINT-LAURENT  
438, rue habey, bur. 108  
(514) 340-0334

Place Vertu  
(514) 745-0745

SHERBROOKE  
2980, rue King O.  
(819) 566-5555

Carrefour de l'Estrie  
(819) 822-4650

TERREBONNE  
1270, boul. Moody, bur. 10  
(450) 964-1964

Les Galeries de Terrebonne  
(450) 964-8403

TROIS-RIVIERES  
5335, boul. des Forges  
(819) 372-5000

5635, boul. Jean-XXIII  
(819) 372-5005

# LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

Une association catholique controversée

## L'annonce faite à l'Armée de Marie

M<sup>gr</sup> Maurice Couture sonne la charge au nom des évêques du Québec

À la suite d'une malencontreuse erreur à la mise en pages, ce texte, dont l'embryon a suscité tant de réactions, a été amputé de sa suite dans l'édition d'hier. Nous le publions donc de nouveau, intégralement (si Dieu le veut...), au côté des plus récents développements dans le dossier. Nos plus sincères excuses à nos lecteurs.

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Par l'envoi d'une «note d'ordre disciplinaire», M<sup>gr</sup> Couture exprime son «entier désaccord» avec l'Armée de Marie. La raison de ses foudres: l'érection d'un lieu de culte à Lac-Etchemin, dans Bellechasse, où l'Armée de Marie semble en voie de s'organiser en petite colonie.

Lac-Etchemin, ce sont 4000 âmes, un terrain de golf, un grand lac, un manoir, une salle de quilles, un centre de ski, un hôpital, une église, une poignée de commerces et, depuis l'an dernier, une énorme maison de retraite

pouvant loger plus de 300 personnes. Là ne s'arrête pas la présence de l'Armée de Marie: depuis des années, elle se constitue un petit empire par l'achat de multiples terrains avantageusement situés dans la municipalité-paroisse voisine de Sainte-Germaine.

«Nous avons vu arriver, au fil des ans, des familles du Texas, du Michigan, du Nouveau-Brunswick, bref, d'un peu partout au Canada et aux États-Unis», raconte le directeur de Sainte-Germaine, Pierre Dallaire.

Où donc des Américains unilingues de Detroit trouvent-ils l'idée de s'installer à Lac-Etchemin? Tout cela s'explique par le fait que l'Armée de Marie, qui compte des ramifications dans treize pays, a été fondée par une certaine Marie-Paule Giguère, native de Lac-Etchemin.

À Lac-Etchemin, on voit en général d'un bon œil l'arrivée de disciples de l'Armée de Marie. Ils ont payé un réseau d'églises, ils paient des taxes, ils dépendent dans la région. On raconte même que l'Armée de Marie envisagerait la construction de maisons thématiques: l'une pour des croyants qui viendraient de l'Italie, l'autre pour ceux de l'Allemagne...

Lac-Etchemin, bientôt envahi de pèlerins et de croyants prêts à s'y installer à demeure? «Nous allons où nous menent les événements providentiels», explique Sylvie Payeur, porte-parole de l'Armée de Marie. Pour nous, c'est un retour aux sources. Notre maison se trouve tout juste de l'autre côté de la rue de notre premier sanctuaire.

Chose certaine, le diocèse de Québec ne l'entend pas du tout de cette façon. «La permission de l'Ordinaire du

lieu est requise par le Droit de l'Église pour que soit établi un lieu destiné au culte, que ce soit une église, un oratoire ou une chapelle priée», a écrit M<sup>gr</sup> Couture à l'Armée de Marie dans une lettre qui vient d'être publiée dans le bulletin *Pastorale Québec* du diocèse. «Non seulement cette chapelle a-t-elle été construite dans l'irrespect le plus total des normes promulguées par le pape Jean-Paul II, mais les célébrations liturgiques y seront présidées le plus souvent par des prêtres appartenant à un groupe n'ayant pas de statut reconnu dans l'Église.»

En 1975, le prédécesseur de M<sup>gr</sup> Couture, le cardinal Maurice Roy, avait donné à l'Armée de Marie le statut d'«association pieuse». Six ans plus tard, il émettait lui-même des réserves. Bientôt, l'Armée de Marie fut appelée à se justifier devant les autorités diocésaines pour des affirmations contenues dans les ouvrages *Vies d'amour* où l'on affirme notamment que Marie serait membre du mystère de la Trinité et que Marie-Paule Giguère serait la réincarnation de la Sainte Vierge.

En 1987, c'est le divorce total: l'Armée de Marie se voit retirer son statut d'association pieuse.

Devant la poursuite des activités de l'Armée de Marie au fil des ans, la Conférence des évêques catholiques du Canada s'est adressée au Vatican. La conduite à adopter a été signée par le cardinal Ratzinger le 29 février 2000. «Il serait [...] grand temps que votre conférence épiscopale prenne des dispositions, même par une note publique adressée aux fidèles, pour que cette association ne soit plus appelée «catholique», écrit le cardinal Ratzinger. Dans le même temps, toute activité (diffusion de publications, organisation de célébrations liturgiques, rencontres de prière, vente de matériel publicitaire) entreprise par le mouvement dissous doit être découragée dans les milieux ecclésiastiques.»

À l'Armée de Marie, on nous indique qu'on est trop débordé ces temps-ci pour accorder de longues entrevues. C'est que pas moins de 150 pèlerins d'Europe, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud viennent d'arriver à Lac-Etchemin, nous dit la porte-parole Sylvie Payeur.

Elle nous a donc gracieusement envoyé un exemplaire tout chaud du *Royaume*, qui se veut, en 24 pages d'un numéro spécial, la réponse à M<sup>gr</sup> Couture. En voici un extrait, signé par sœur Monique Goupil: «En 1990 [...], Marie-Paule vous a adressé une très belle lettre qui aurait dû ouvrir un dialogue positif [...]. Malheureusement, cette lettre est restée sans réponse. Peut-on demander à un enfant d'aller vers un père qui n'a jamais rien fait pour lui mais qui a au contraire tout fait pour l'empêcher de se développer? [...] Dans la situation présente, Excellence, j'aime à me rappeler les paroles inspirées d'un de vos confrères dans l'épiscopat: «Ne demandez pas la permission pour faire le bien... Ayez les libertés des enfants de Dieu...»

Le Vatican a demandé à la conférence épiscopale québécoise d'intervenir

## La fondatrice est disposée à vivre son calvaire

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

La controverse qui ébranle actuellement l'Armée de Marie ravit sa fondatrice, Marie-Paule Giguère, en ce qu'elle lui permet de vérifier une fois encore, soutient-elle, «les paroles d'en haut, qui [lui] avaient annoncé qu'[elle aurait] à subir des persécutions, une crucifixion, même».

Dans l'œil du cyclone médiatique depuis que leur antagonisme a été révélé au grand jour, l'Armée de Marie et l'Archevêché de Québec sont restés sur leurs positions, hier, lors de leurs conférences de presse distinctes.

De son côté, M<sup>gr</sup> Maurice Couture a expliqué avoir agi à la demande de paroissiens de Sainte-Germaine et sous l'impulsion de la lettre de son confrère de la Congrégation pour la doctrine de la foi, M<sup>gr</sup> Gerald Wiesner.

L'Armée de Marie, comme l'Église catholique, voue un culte au Saint-Père, à l'eucharistie et à la Vierge Marie. De prime abord, signale M<sup>gr</sup> Couture, «tout cela apparaît très catholique».

Là où le bât blesse, c'est dans la manière, dans la doctrine sous-jacente. «Les révélations que Mme Giguère a reçues, en relation avec des apparitions survenues en Hollande, n'ont pas reçu l'aval des autorités ecclésiastiques», précise M<sup>gr</sup> Couture. Dans ses livres — et Dieu sait si elle en a écrit, quinze volumes de *Vie d'amour!* — se trouvent tant d'ambiguïtés que l'on est en droit de s'interroger. Lorsqu'elle parle d'elle-même, s'agit-il d'une personne qui est dévote à Marie ou ne se reconnaît-elle pas comme la réincarnation de Marie?

En entrevue téléphonique, M<sup>gr</sup> Couture a bien précisé qu'il ne tient pas l'Armée de Marie pour une secte et qu'il n'est pas question d'excommunier aucun de ses fidèles, qui agissent en toute bonne foi.

Marie-Paule Giguère soutient avoir déjà envoyé à M<sup>gr</sup> Couture une lettre «très filiale», tout ouverte à un souhaitable dialogue. Cette missive restée sans réponse, regrette-t-elle, l'a obligée à continuer en marge de l'Église son œuvre, qui lui a été confiée par le Très-Haut, dit-elle, alors qu'elle avait douze ans.

Pour le reste, elle ne croit pas avoir déobé. «Il est dit dans le droit canonique que le salut de l'âme prime sur tout le reste.»

Mme Giguère appuie son action sur un message de la Vierge Marie, qui lui aurait été transmis par l'intermédiaire d'une voyante d'Amsterdam, en 1967. Depuis lors, elle dit avoir reçu diverses «paroles intérieures» la poussant à sauver des âmes, quitte à subir au passage de nombreuses souffrances, thème récurrent de son œuvre, *Vie d'amour*, faite de six mille pages.

Si le dialogue est en tous points rompu avec l'Armée de Marie, il semble encore possible du côté de sa filiale des Fils de Marie, qui regroupe des prêtres plus jeunes que la plupart de ceux reconnus par l'Église. Le commissaire pontifical, Mgr Gilles Cazabon, travaille actuellement à jeter de nouveaux ponts et à trouver un statut à ces prêtres errants.

«Nous ne sommes en rien opposés au dialogue, bien au contraire, note le père Victor Rizzi, des Fils de Marie. Mais nous ne nous dissocierons pas de l'Armée de Marie. Voilà trente ans que j'en fais partie. Notre œuvre, basée sur le bien, n'est rien d'autre que la religion catholique, vécue intensément, et je ne vois pas ce que l'on peut lui reprocher.»



Josée  
Blanchette

## Merci Chantelle

«Couvrez ce sein que je ne savais voir. Par de pareils objets les âmes sont blessées, Et cela fait venir de coupables pensées.»

— Molière, *Tartuffe*, acte III, scène 3 (1664)

Il y avait du monde au balcon, c'est Joblo qui vous le dit. Même qu'on a dû refuser des journalistes tant l'intérêt était soutenu. Pour un défilé de mode en soutiens-gorges et en slips de dentelle, ils arrivaient assoiffés comme des veaux du printemps. Tous ponctuels pour une fois, les voilà qui se pressaient aux portes du restaurant. Le Toqué, l'ai-je dit? Le restaurant le plus coté de ce côté-ci de la rive gauche. Ce n'est pas tous les jours qu'on peut se rincer l'œil et la dalle du même coup, bâfrer du magret, un autre terme pour désigner la poitrine de canard de Barbarie de M. Leroux, rôti à la réglisse, piquer dans les têtes de violon de M. Brouillard et logner dans des corsets dont le teint rappelle celui des asperges blanches de M. Daignault. Et en avant les fournisseurs! C'est combien le kilo?

La corseterie française Chantelle avait dépêché quelques sous-directeurs cravatés pour régler l'addition. Aussi salée qu'une poêlée d'herbe de Sainte-Barbe, cette facture (4000 \$ avant taxes et service pour 40 journalistes), mais moins chère que chez Ducasse à Paris, et une organisation irréprochable. Ça devait faire un demi-siècle que je ne m'étais pas pointée à une conférence de presse: mes sujets de chronique s'y baladent rarement en petite tenue et les sandwiches sont indigestes. Je n'ai rien à glander des soutiens-gorges, je n'en porte jamais, je ne connais même pas mes mensurations par cœur sauf quand on m'oblige à mentir devant ces messieurs, plus sensibles aux chiffres du PNB qu'à mon maintien sans support. C'est ce que j'ai tenté d'expliquer à l'experte en relations publiques (une perle) qui m'a convaincue que je ratais une expérience mémorable; même Bernard Voyer redescendant de l'Himalaya y aurait manqué d'oxygène si on l'avait invité.

J'ai cédé, surtout à cause du Toqué. Je n'ai pas de compte de dépenses et personne ne m'y invite, sauf Chantelle. Une folle! Je n'allais pas refuser, même si je crois faire du 36 AA! Au fait, ils en font, des soutifs dans ces tailles microscopiques, ou deux ronds de serviette feront l'affaire?

### Un tout petit accroc

Les médecins acceptent bien des invitations des compagnies pharmaceutiques — ce qui fait qu'on se retrouve tous avec la même ordonnance d'antidépresseurs —, cette connivence tacite entre le commerce et le détail, cette toute petite entorse à la déontologie me met un peu mal à l'aise, mais pas au point de me couper l'appétit. À ma grande surprise, je me suis retrouvée à table avec une paire de recherchistes (deux!) d'*Indicatif présent*, l'émission de radio de Marie-France Bazzo à Radio-Canada. Elles étaient bien contentes: elles n'avaient jamais mangé chez Toqué. Leur émission à tendance sociale ne risquait pas de parler de Chantelle avant longtemps, à moins qu'elles ne préparent, petites cachottières, un sujet sur le poids des soutiens-gorges dans la nouvelle économie. Ce qui n'est pas rien puisque le site de Victoria's Secret est le deuxième vendeur en importance sur le Net depuis sa création, l'an dernier. Il y avait aussi deux journalistes du magazine *Madame* (la rédactrice en chef et l'une de ses amies), tout plein de journalistes des magazines féminins et Viviane Roy, du cahier mode de *La Presse*, la seule qui avait vraiment l'air de bosser et de s'intéresser à l'avenir de nos glandes, même amères (scusez-la). Moi? Je prépare une thèse sur les montgolfières et je m'intéresse à l'élasticité du principe de séduction dans les relations de presse.

La crème de la crème de l'industrie de la plouge «mode et beauté» se régalaient déjà de ce rouleau printanier au crabe de Havre-Saint-Pierre — ça change des bâtonnets au simili-crabe — tandis que nos Français s'extasiaient: «Je vous remercie d'être venues en si grand nombre. Même à Paris, il n'y a pas autant de monde à nos conférences de presse.» Tu parles, Charles, elles ne sont pas toutes venues pour ta pomme mais plutôt pour se recueillir devant le gâteau tiède coulant au chocolat Manjari de Normand Laprise. Et puis, un homme qui invite, c'est plutôt rare de nos jours au Québec. Ici, on se méfie tout de suite. Il veut quoi, en échange?

### Au secours de la femme moderne

Le monsieur Chantelle nous a administré son discours, léger comme les bulles dans l'apéro, sur la femme moderne qui retrouve toute son assurance dans son soutien-gorge. Il n'allait pas dire que la femme moderne contre le poids de la gravité à l'aide de ces savantes prothèses en lycra diaphane qui l'empêchent d'avoir des «blagues à tabac», des «ballons mous» ou des «gants de toilette» à la place des seins. Il a terminé son laïus sur un ton guilleret en présentant les mannequins: «Et voici les jolies filles!» Aïe! Pas étonnant que les Françaises hurlent au machisme et que des regroupements féministes de femmes publiques s'inventent des noms comme «les Chiennes de garde». Moi, à leur place, je brûlerais mon soutien-gorge. Les Françaises n'ont encore rien compris au féminisme.

Le repas était succulent, le défilé fort distrayant. J'ai changé de table pour aller discuter avec un monsieur Chantelle entre les asperges et le canard. Il m'a rassurée: les Québécoises achètent en moyenne trois ou quatre ensembles (soutif-culotte) par année, soit autant que les Françaises. Nous n'y mettons pas le même prix, c'est tout. Quant au porte-jarretelles, on se le procure chez Erotim plutôt qu'aux Galeries Lafayette.

Un informateur basé à Paris me signalait dernièrement combien il éprouvait de plaisir à «déballer» ses conquêtes françaises toutes de dentelles et de petites lingerie fort seyantes vêtues. «C'est Noël chaque soir», m'a-t-il écrit. Probablement que là-bas aussi les journalistes de mode sont invitées au Toqué de l'arrondissement, ont des passe-droits pour aller acheter leur lingerie directement chez le manufacturier le lendemain, écrivent quelques lignes dans des magazines où les pubs de Chantelle payent leur salaire. Et les lectrices vont s'acheter un Chantelle au gros prix, se disant que 54 % des hommes accordent une importance primordiale à la poitrine des femmes.

Tout ça, c'est encore la faute des mecs... Bien fait pour eux, qu'ils casquent 4000 balles.

### EN BREF

#### Le corps de Nguyen Thi Hiep sera rendu à sa famille

(Le Devoir) — La famille de Nguyen Thi Hiep, cette Canadienne d'origine vietnamienne exécutée au Vietnam pour possession de drogue en avril dernier, aura finalement eu gain de cause. Les proches, qui militaient

pour ravoir le corps de la défunte, ont finalement reçu une réponse favorable de la part du ministère des Affaires étrangères vietnamien. Vendredi dernier, le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy déclarait avoir reçu une telle affirmation de la part de son homologue vietnamien. Ce dernier se serait également dit prêt à envisager une libération anticipée de la mère de la défunte, incarcérée en même temps que sa fille et depuis rapportée souffrante.

### Je te garde à coucher.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins

Assurances générales  
des caisses Desjardins

Québec  
Société de l'assurance  
automobile du Québec

### J'irai te reconduire au travail demain.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins

Assurances générales  
des caisses Desjardins

Québec  
Société de l'assurance  
automobile du Québec

## Venez partager la fête avec nous

### Journée «portes ouvertes»

Le dimanche 28 mai 2000,  
de 11 h à 17 h, à l'hôtel de ville de Montréal  
⊕ Champ-de-Mars

Rencontrez le maire de Montréal, M. Pierre Bourque,  
et les membres du conseil municipal.

Découvrez les grands projets montréalais de l'an 2000 :

- D'un millénaire à l'autre
- Montréal aux 2000 et Un Visages
- Les contes Zurbains
- Le jardin des capteurs
- La symphonie du millénaire
- Les Mosaïcultures Internationales Montréal 2000
- Les 96 projets de fêtes de quartier

Participez aux visites guidées de l'hôtel de ville.

Profitez-en également pour vous procurer la carte Accès Montréal qui vous offre 90 activités à rabais. Apportez une photo, une preuve de résidence et une pièce d'identité. À l'achat d'une carte, vous recevrez, gracieusement, un billet d'entrée pour les Mosaïcultures Internationales Montréal 2000.

Musique d'ambiance  
Spectacles de danse et de chant  
Surprise à tous les 500<sup>es</sup> visiteurs  
Distribution de ballons et maquillage pour les enfants

MONTRÉAL  
2000

## • LES ACTUALITÉS •

### Recrutement d'infirmières

## La surenchère doit cesser, dit Marois

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les établissements du réseau de la santé se livrent une concurrence féroce pour attirer des infirmières en prévision d'un été qui s'annonce difficile. La surenchère est telle que les hôpitaux les plus riches se sont dotés de réserves particulières en prévision de la pénurie d'infirmières anticipée.

C'est le cas du Centre hospitalier universitaire de Québec, qui dispose d'une réserve de 2,4 millions, a dévoilé à l'Assemblée nationale hier le critique libéral Yvon Marcoux.

À Montréal, le CHUM puisera dans son budget l'allocation d'une prime de 500 \$ à tout employé qui recrutera une infirmière.

«Nous sommes rendus devant une situation où un hôpital qui va offrir le plus aura le plus de chances de recruter des infirmières. Cette surenchère, elle est coûteuse, inacceptable, et l'argent utilisé à cette fin ne peut l'être pour donner des services aux patients et aux malades», a plaidé M. Marcoux en pressant la ministre de la Santé, Pauline Marois, d'intervenir.

Concédant que le nombre insuffisant d'infirmières prévu cet été oblige les établissements à trouver de nouvelles manières de faire, Mme Marois les a invités hier à ne pas s'arracher sauvagement les infirmières, mais à «utiliser les moyens normalement disponibles pour retenir leur personnel».

### Accessibilité des soins spécialisés

## Les spécialistes soutirent 126 millions de plus

Avec l'entente conclue avec les médecins spécialistes, Pauline Marois a mis l'accent sur l'accessibilité des soins, augmentant l'enveloppe budgétaire pour couvrir les dépassements actuels dans les honoraires que réclament les médecins et haussant la prime accordée dans les régions éloignées, jusqu'alors réservés aux hôpitaux.

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, a dévoilé hier l'entente de principe conclue avec les médecins spécialistes qui voient l'enveloppe budgétaire qui leur est réservée grimper de 126,7 millions dès cette année et passer de 1,282 milliard à 1,519 milliard en 2001-02.

Aux côtés des représentants de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), Mme Marois a indiqué que le gouvernement efface l'ardoise de 80 millions laissée l'an dernier, qui correspond à des dépassements touchant la rémunération des médecins spécialistes pour des actes médicaux qu'ils ont faits. L'enveloppe globale de 2000-01 est donc rehaussée de cette somme, ce à quoi s'ajoutent 46,7 millions pour les dépassements prévus pour l'année en cours.

Tout comme les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes recevront 9 % d'augmentation en quatre ans, ce qui s'inscrit dans le cadre des négociations de la rémunération pour l'ensemble des employés de l'État. Mais selon les précisions du ministère, les médecins spécialistes n'obtiendront qu'une seule augmentation de leurs tarifs de 7 % en 2001 et la rétroactivité pour l'année 1999-2000 sera affectée, notamment, à créer un coussin de 14 millions pour couvrir d'éventuels dépassements.

En régions éloignées, c'est-à-dire l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Grand-Nord, le gouvernement fait passer les émoluments des médecins spécialistes à 140 % de la rémuné-

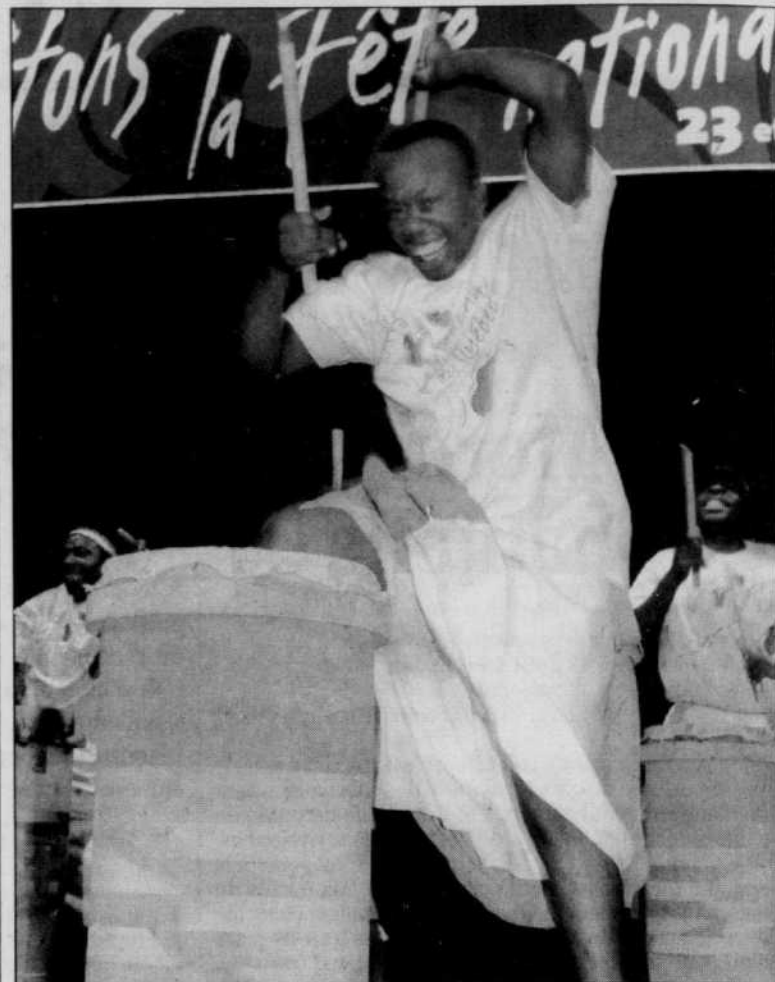
tion de base après trois ans de pratique, ce qui représente un débours annuel de cinq millions. De plus, la pleine rémunération, plutôt qu'à 70 % pour les nouveaux médecins, est rétablie pour les établissements en périphérie des centres hospitaliers universitaires à Montréal et à Sherbrooke, pour un coût annuel de 2,8 millions. Ces deux mesures combinées permettront de corriger le fait que les régions ne parvenaient pas à conserver leurs médecins spécialistes au terme de la période de trois ans, a assuré Mme Marois. «Nous réussissons à avoir des médecins spécialistes en régions éloignées, sauf qu'après trois ans, la rémunération se modifiant, il devenait intéressant de revenir dans les milieux centraux», a fait observer le ministre.

D'autres mesures, comme celle touchant les suppléments de garde en régions, qui seront doublés pour atteindre 350 \$ par 24 heures la fin de semaine, viendront soutenir les équipes en place. «L'ensemble du protocole d'accord nous permet de croire que nous pourrions, d'ici 2002, donner des soins de qualité et maintenir l'accessibilité», estime le président de la FMSQ, Pierre Gauthier.

À la faveur de projets-pilotes, Mme Marois entend permettre à des cliniques privées, affiliées à des hôpitaux et contrôlées par eux, de fournir des soins jusqu'ici réservés aux centres hospitaliers. Ces cliniques privées pourront fournir des services, gratuits pour l'usager parce que remboursés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), en matière de radiologie, de résonance magnétique et de chirurgies d'un jour en ophtalmologie, a indiqué Mme Marois, qui y voit un moyen d'assurer l'accessibilité des soins.

Bien qu'elle se réjouisse des mesures visées par l'entente, la Coalition Accès-Santé-Régions, qui regroupe l'Association des régions du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, se demande si elles seront suffisantes pour contrer la pénurie de médecins spécialistes en région. «Nous aurions aimé que la ministre revioie la question de façon plus large», a dit son porte-parole, Jean Pierre Adam. Selon lui, il y a lieu de revoir l'organisation de la pratique médicale et d'envisager d'autres modes de rémunération que la rémunération à l'acte.

### C'est la fête, la fête...



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

C'EST dans une ambiance déjà festive et au rythme des tambours du Burundi que le Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean dévoilait hier le déroulement des événements des 23 et 24 juin prochains. En raison du succès remporté l'année dernière, le défilé de nuit sera de retour le 23 juin à Montréal, à l'occasion de la Fête nationale. Le défilé se déroulera encore une fois à 21h15 sur la rue Notre-Dame, à partir de l'avenue McGill jusqu'à l'avenue De Lorimier. Le public sera invité à suivre le cortège en dansant. Des feux d'artifice suivront à 23h30.

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Avis d'appel de candidatures

### La Faculté des sciences de l'éducation ouvre trois postes de professeurs, professeurs en :

#### Didactique du français langue première

Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage  
Clôture du concours : le 15 septembre 2000

#### Éducation à la santé

Département d'éducation physique  
Clôture du concours : le 20 juillet 2000

#### Relations d'aide - Counseling et intervention

Département des fondements et pratiques en éducation  
Clôture du concours : le 20 juillet 2000

Pour information : <http://www.fse.ulaval.ca/fac/emplois>

UNIVERSITÉ  
LAVAL

Aujourd'hui Québec, demain le monde.

[www.ulaval.ca](http://www.ulaval.ca)

## Professeure ou professeur

### En politique appliquée

L'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures pour combler un poste de professeure ou de professeur, à temps complet, pour le Département d'histoire et de sciences politiques de la Faculté des lettres et sciences humaines

#### Reception des candidatures

Prière de faire parvenir un curriculum vitae accompagné du nom de trois personnes pouvant faire des recommandations à l'appui de votre candidature, avant 16 heures, le vendredi 9 juin 2000 à :

Monsieur le doyen  
Faculté des lettres et sciences humaines  
Offre d'emploi n° 00-1-07  
Université de Sherbrooke  
2500, boulevard de l'Université  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université respecte le principe d'égalité en emploi pour les femmes.

#### Fonction

Enseignement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> cycles. Recherche en politique appliquée. Encadrement des activités de politique appliquée. Supervision de mémoires de maîtrise. Participation à la vie universitaire. Services à la collectivité.

#### Exigences

Doctorat en sciences politiques ou l'équivalent. Au moins cinq ans d'expérience de travail au sein de la fonction publique, des médias ou des groupes de pression. Excellente connaissance des rouages et des processus au sein de l'État. Avoir œuvré dans le domaine de la communication politique et une connaissance fonctionnelle des NTIC seront considérés comme des atouts.

UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

## Québec

### Appels de candidatures pour l'équité en emploi

EMPLOIS OCCASIONNELS ET RÉGULIERS

#### Ministère des Relations internationales Conseillère ou conseiller en affaires internationales

34 701 \$ (à l'entrée en fonction)  
61 052 \$ (maximum de l'échelle)

**Concours numéro 133G-0303004** : Ce concours vise à pourvoir à des emplois réguliers et occasionnels au ministère des Relations internationales et, au besoin, à des emplois semblables dans divers ministères et organismes dans la région administrative de la Capitale-Nationale\* et dans la région administrative de Montréal. Présentement, un emploi disponible à la Direction Europe, à Québec.

**Attributions** : Contribuer au développement d'une expertise spécialisée de la réalité internationale et des enjeux pour le Québec dans les territoires concernés. À cet effet, élaborer et proposer des énoncés de politique, des projets d'entente et des stratégies à portée internationale devant favoriser le rayonnement du Québec et de son développement; promouvoir et défendre les intérêts du Québec tant dans les domaines économique, politique, culturel qu'institutionnel; effectuer des recherches, des études et des analyses dans les territoires sous sa responsabilité et rédiger divers documents tels avis, notes d'intervention ou d'allocation; participer à l'organisation de missions à l'étranger et contribuer à l'organisation des visites au Québec de personnalités étrangères. L'exercice des attributions nécessite de la part de la personne titulaire l'utilisation de la langue anglaise tant dans les communications orales qu'écrites.

**Conditions d'admission** : Détenir un diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> cycle en relations internationales ou en toute autre discipline pertinente au domaine des affaires internationales. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études ou, pour les études effectuées hors du Québec, une copie de l'attestation d'équivalence dûment reconnue par les autorités compétentes. Une photocopie du relevé de notes est également requise. Posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

Pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut une connaissance du français appropriée aux fonctions.

**Période d'inscription** : 20 mai à 2 juin 2000

**Inscription** : Se fait à l'aide du formulaire « Offre de service - emplois réguliers » disponible dans les bureaux régionaux et dans le site Internet du Conseil du trésor <http://www.tresor.gouv.qc.ca> ainsi que dans les directions des ressources humaines des ministères et organismes. Transmettre le formulaire au ministère des Relations internationales, Direction des ressources humaines, 525, boulevard René-Lévesque Est, 2<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5R9, en prenant soin d'y inscrire le numéro de concours 133G-0303004 à la rubrique « Numéro de concours ».

**Information** : M. André Buteau, (418) 649-2400, poste 5198  
Mme Carole Desroches, (418) 649-2400, poste 5193  
Télécopieur : (418) 649-2304

**Renseignement important** : Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues pendant la période d'inscription.

\* Auparavant désignée sous le nom de « région de Québec ».

#### RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours, telles la compensation de la scolarité par de l'expérience. Lorsque aucune expérience n'est exigée, les personnes en voie de terminer la dernière année de scolarité requise peuvent être admises. Pour occuper un emploi dans la fonction publique québécoise, il faut une connaissance du français appropriée aux fonctions. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles, sauf s'il est mentionné dans l'appel de candidatures qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien.

Ces appels de candidatures représentent une occasion de concrétiser l'orientation gouvernementale relative à l'accroissement de la présence de groupes sous-représentés dans la fonction publique.

Pour les appels de candidatures visant à pourvoir à des emplois réguliers et occasionnels, l'inscription se fait à l'aide du formulaire « Offre de service - emplois réguliers », disponible dans les bureaux régionaux du Conseil du trésor, les directions des ressources humaines des ministères et des organismes, les bureaux de Communication-Québec, les centres locaux d'emplois, les carrefours jeunesse-emploi et dans le site Internet du Conseil du trésor <http://www.tresor.gouv.qc.ca>.

Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues à l'adresse indiquée pendant la période d'inscription. On peut obtenir des renseignements supplémentaires auprès des personnes désignées sous la rubrique « Information » ainsi que dans les bureaux régionaux et le site Internet du Conseil du trésor.

[www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca)

## Carrières & Professions

Renseignements : Christiane Legault, (514) 985-3316

Librairie  
**MONET**  
(agrée)

La librairie MONET est à la recherche d'un(e) libraire

avec expérience, temps plein.  
Faire parvenir votre c.v.  
Librairie MONET  
Service du personnel  
Galeries Normandie  
2752 De Salaberry  
Mtl, P.Q. H3M 1L3  
Télécopieur: (514) 337-5982

Donnez.



Nous n'avons fait que la moitié du chemin.

(514) 871-1551  
ou 1 800 567-8563

### OFFRE D'EMPLOI

Commission scolaire de Montréal

La Commission scolaire de Montréal recherche :

#### Coordonnateur/coordonnatrice du Bureau de l'entretien physique du Service des ressources matérielles

##### Nature du poste

Sous l'autorité du directeur du Service des ressources matérielles, le titulaire de ce poste assure la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement des programmes d'entretien préventif et d'entretien régulier ainsi que des travaux d'aménagement et de construction réalisés à l'interne, pour l'ensemble du parc immobilier qui totalise 300 édifices. Les ressources humaines sous sa juridiction comprennent 2 contremaîtres généraux, 8 contremaîtres et 140 ouvriers et personnels de soutien, répartis sur deux territoires.

Le coordonnateur assurera la qualité des services dans une perspective d'approche centrée sur le client; ses principales responsabilités sont :

- Participer à l'élaboration des objectifs, des programmes et du budget du service; établir les priorités de son bureau.
- Participer aux réunions du comité de concertation de l'entretien physique et donner suite aux décisions prises.
- Développer avec tous les intervenants une vision commune de l'entretien physique.
- Coordonner et évaluer la mise en oeuvre des programmes d'entretien préventif et d'entretien régulier et uniformiser les méthodes pour la gestion et l'exécution des travaux; réviser et s'assurer de la préparation des devis d'entretien pour les travaux confiés à des firmes externes.
- Coordonner et évaluer la mise en oeuvre des travaux d'aménagement et de construction et uniformiser les méthodes pour la gestion des travaux; assurer l'auto-financement de ce secteur.
- Participer au développement du système informatisé de gestion de l'entretien GÉNI et en assurer l'utilisation optimale; définir des indicateurs de performance pour permettre l'analyse de l'efficacité des équipes d'entretien et d'aménagement et de construction.
- Autoriser ou recommander les achats de biens et de services conformément aux règlements de délégation de pouvoir et aux politiques en vigueur; assurer un contrôle de l'utilisation des matériaux en améliorant, uniformisant et en intégrant la gestion des magasins.
- Assurer le contrôle et le suivi du budget de son bureau.
- Collaborer avec les autres coordonnateurs du service pour établir les besoins des bâtiments par priorité et pour évaluer les sommes nécessaires à leur maintien en bon état; participer au développement et à l'implantation d'un système informatisé pour l'évaluation du parc immobilier.
- Développer des programmes de formation pour les employés de son bureau.
- Évaluer le rendement du personnel sous sa responsabilité.
- Réaliser tout autre tâche connexe, à la demande de son supérieur.

##### Qualifications

- Détenir un grade universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans un champ de spécialisation approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gerant à la Commission.
- Détenir 5 années d'expérience pertinente comme cadre ou professionnel.
- Détenir un diplôme d'architecte ou d'ingénieur dans un domaine de spécialisation pertinent.

##### Traitement

Le traitement est fixé conformément aux dispositions particulières du décret gouvernemental applicable au personnel cadre des commissions scolaires à l'intérieur de l'échelle en vigueur soit de 56 480,00 \$ à 73 340,00 \$.

Toute personne répondant aux exigences du poste et intéressée à soumettre sa candidature doit le faire par écrit, en y joignant son curriculum vitae, et le faire parvenir au plus tard le 29 mai 2000, à 12 h, par télécopieur au (514) 596-6584, par courriel à [CaronR@cscdm.qc.ca](mailto:CaronR@cscdm.qc.ca) ou à l'adresse suivante :

Concours Coordonnateur/Coordonnatrice — Bureau des projets spéciaux  
Monsieur Raymond Caron, Conseiller en gestion de personnel  
Service des ressources humaines  
Commission scolaire de Montréal  
3737, rue Sherbrooke Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H1X 3B3

N.B. : Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux candidats, la Commission communiquera par téléphone seulement avec les personnes convoquées aux entrevues.

La CSDM souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes et les communautés culturelles.

## • LES ACTUALITÉS •

C-20 est en difficulté  
au SénatHUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les sénateurs conservateurs jugent que le projet de loi C-20 sur la «clarté» du processus référendaire contient tellement d'imperfections qu'il doit être remanié de fond en comble, sinon il mourra au feuillement.

Le vice-président d'un comité spécial étudiant les aspects controversés du texte, le conservateur Noel Kinsella, a estimé hier que le projet de loi est inconstitutionnel, bafoue les pouvoirs du Sénat, ignore les droits des autochtones et des minorités linguistiques et donne tous les avantages aux souverainistes du Québec «sur un plateau d'argent».

Pour en avoir le cœur net, M. Kinsella a invité l'ensemble des premiers ministres et des experts constitutionnels à témoigner devant ce comité, présidé par la libérale Joan Fraser, ex-rédactrice en chef du quotidien *The Gazette*. Le premier témoin, la semaine prochaine, doit être le parrain du projet de loi, le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion.

À la suite de débats houleux la semaine dernière au Sénat, le texte a franchi l'étape de la deuxième lecture, non sans peine. Le vote a été serré: 38

contre 30 avec sept abstentions chez les libéraux: Jean-Robert Gauthier, Jeremiah Grafstein, Anne Cools, Nicholas Taylor, Eymar Corbin, William Kelly et Michael Pitfield, ex-greffier du Conseil privé sous le gouvernement Trudeau.

D'une voix frêle, M. Pitfield a déploré que le gouvernement veuille «dépouiller» le Sénat de son rôle pour adopter un régime parlementaire «monocaméral», un changement qu'il qualifie de «ridicule» et «grotesque».

«Pourquoi, sans étude spéciale, le gouvernement déciderait-il soudainement qu'il veut réduire l'importance d'une institution constitutionnelle dont le rôle n'a fait que s'accroître au cours des années?», disait-il la semaine dernière.

Pour sa part, M. Kinsella croit que M. Dion essaie de «modifier unilatéralement» le rôle de la Chambre haute, que le ministre a déjà qualifiée d'«institution dépassée». Il doute également que la Chambre des communes ait le pouvoir d'enclencher un processus pouvant mener au démantèlement du Canada.

Les sénateurs de toute allégeance ont tellement de réserves, croit Noel Kinsella, que le texte pourrait être défait en comité ou mourir au feuillement si des élections hâtives étaient déclenchées à l'automne.

SILVIA GALIPEAU  
LE DEVOIR

Les élections législatives de dimanche dernier en Haïti soulèvent bien des questions. Si les boîtes de bulletins de vote éventrées dans les rues de Port-au-Prince sont plutôt synonymes de démocratie bafouée, la très forte participation rime davantage avec victoire de la démocratie. À Montréal, les opinions sont partagées.

«Il est clair qu'il y avait un intérêt à brouiller les cartes. [...] Il y a eu de l'intimidation pour décourager les gens à aller voter et pour décourager les travailleurs chargés d'encadrer les élections. Il y a eu de l'intimidation aussi dans tout ce qui entourait le dépouillement du vote», a réagi hier Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale, en évoquant les images-chocs, diffusées par tous les médias, des bulletins de vote dispersés dans les rues de la capitale haïtienne, bulletins que des travailleurs s'efforçaient ensuite de ramasser à la pelle.

Même son de cloche de la part de Marlène Rateau, membre du comité

exécutif de Concertation pour Haïti, un organisme qui a dépêché trois observateurs sur le terrain. «Il y a des gens qui n'étaient pas intéressés à ce que [les élections] se fassent», a-t-elle commenté, rappelant que les élections avaient été repoussées à trois reprises. D'abord prévues pour la fin 1999, elles ont ensuite été déplacées au mois de mars 2000 puis fixées à dimanche dernier. Mais jusqu'à la dernière minute, et ce, à cause de la remontée de la violence, tous s'interrogeaient à savoir si elles auraient bel et bien lieu. Elles auront donc eu lieu, avec les suites que l'on sait.

Bien des questions demeurent: quand les urnes ont-elles été saccagées, avant ou après avoir été dépouillées? Si comptabilisation il y a eu, s'est-elle faite devant des observateurs internationaux? Combien d'urnes ont été éventrées? Y aura-t-il reprise du vote dans les secteurs où les urnes ont été saccagées? Et puis surtout, comme l'a souligné Roger Edmond, journaliste à

CIBL et membre de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, «comment se fait-il que dans un pays où les élections ont été repoussées à plusieurs reprises, il n'y ait eu personne pour surveiller un immeuble d'une telle importance où se trouvaient les bulletins de vote?».

Pour avoir réponse à toutes ces questions, «il va falloir attendre le rapport du Conseil électoral provisoire et des observateurs internationaux», a précisé Jean-Pierre Charbonneau. Le rapport devrait être rendu public dans les jours qui viennent.

Quoi qu'il en soit, il est important de souligner que même s'il y a eu un saccage, Haïti n'a pas le monopole de la fraude électorale.

«Le vol de boîtes de scrutin était monnaie courante jusqu'à la fin des années 50 au Québec», a rappelé le président de l'Assemblée nationale. En entrevue la semaine dernière, il soulignait aussi que l'on «ne peut pas demander à Haïti d'avoir des élections comme ici, alors que nous avons 208 ans de vie

parlementaire au Québec».

Sceptiques sur le décompte du scrutin, les observateurs n'en applaudissent pas moins la très forte participation de la population, qui a frôlé les 60 %. Même les États-Unis ne jouissent pas d'une participation aussi forte au processus électoral. «Les gens ont manifesté un désir de changement», a commenté Maris Marsolais, représentante des centrales syndicales à Concertation pour Haïti.

«Les élections ne s'annonçaient pas bien. Le jour du vote, un policier a été tué. La situation n'était pas idéale. Mais les gens se sont quand même déplacés. Il faut les saluer bien bas», a enchaîné Marlène Rateau.

Et que penser du résultat des élections alors que l'on annonce déjà gagnante la Famille Lavalas, parti actuellement au pouvoir avec à sa tête René Préal, l'héritier de Jean-Bertrand Aristide? «Cela va les obliger à exercer le pouvoir et faire en sorte que le pays avance», a conclu Mme Rateau avec un brin de scepticisme.

AUTRES INFORMATIONS  
EN PAGE A 7

Je te rapporterai ton auto demain.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales  
des caisses DesjardinsQuébec  
Société de l'assurance  
automobile du Québec

Je t'appelle un taxi.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales  
des caisses DesjardinsQuébec  
Société de l'assurance  
automobile du QuébecCONSULTATION  
GÉNÉRALEPLAN TRIENNAL D'IMMIGRATION  
POUR LA PÉRIODE 2001-2003

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 5 septembre 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le Plan triennal d'immigration pour la période 2001-2003, en prenant notamment comme outil de référence le document intitulé : *L'immigration au Québec, un choix de développement*. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 15 août 2000.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Louis Breaud, secrétaire suppléant de la Commission de la culture, Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248  
Courriel : lbreaud@assnat.qc.caT'attendais que  
ça soit gratis!SYMPATICO<sup>MC</sup>  
Édition Haute VitesseÉconomisez  
jusqu'à 230 \$N'attendez plus. Abonnez-vous au service  
Sympatico Édition Haute Vitesse de Bell.Pour un temps limité,  
obtenez gratuitement:

- la trousse de départ
  - le 1<sup>er</sup> mois d'accès illimité
  - le 1<sup>er</sup> mois de location d'un modem
  - l'installation à domicile
- Qu'est-ce que vous attendez?

1 877 901-VITE

www.bell.ca/vite43

Visitez votre magasin Espace Bell<sup>MC</sup>

Bell est fière de commanditer l'équipe olympique canadienne.

\*Offre valable jusqu'au 31 juillet 2000. Certaines conditions s'appliquent. Le nom et le dessin Sympatico sont des marques de commerce de Bell ActMedia inc., utilisées sous licence. Le service Sympatico Édition Haute Vitesse est offert par Bell ActMedia inc. Espace Bell est une marque de commerce de Bell Canada.

# LE DEVOIR

# MONTRÉAL

L'édicule du métro Mont-Royal

## L'heureux mariage de l'acier et de matériaux nobles

Tous les recoins ont été éliminés afin d'ajouter à la sécurité des lieux

Les travaux vont bon train pour l'inauguration de la place Gérard Godin, au métro Mont-Royal, le 15 juin. Mais, l'aménagement paysager de la place et l'installation du mobilier urbain ne se font pas sans heurts par rapport au dessin de l'architecte Réal Paul pour la construction de l'édicule.

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Pour le nouvel édifice du métro Mont-Royal, l'architecte Réal Paul a utilisé des matériaux nobles, tels la pierre d'Espagne, les lames de métal, les parois vitrées et le béton artisanal qui se touchent en des lignes pures. Il s'est inspiré des matériaux de l'atelier de sculpture de Brancusi, par l'architecte Renzo Piano, place Beaubourg à Paris. «Regardez la pureté de ce bâtiment dans un contexte riche en patrimoine», explique-t-il.

L'architecte a privilégié un plan lisse, sans laisser de recoin dans l'édicule, et des lignes en diagonale avec des matériaux nobles. Le mariage de l'acier et du béton artisanal paraît exceptionnellement notament aux sièges intérieurs, aux puits de lumière, pour l'éclairage et les détails de l'édicule.

L'utilisation du béton a été compliquée, car elle montre bien la beauté du coffrage au lieu où celui-ci touche à la pierre et au métal. Réal Paul explique: «On sent l'intervention d'un autre matériau dans le béton, en le cofrant avec des planches. C'est la partie artisanale, ce que faisait Le Corbusier avec le béton. L'Europe a un patrimoine extraordinaire là-dessus. J'ai voulu m'inspirer des façons de faire de Le Corbusier. On trouve des dessins en quinconces dans le plafond.»

Au départ, la STCUM tenait à un édifice visible, hors de terre, la signature des stations de métro à Montréal. Réal Paul dit de son travail: «La

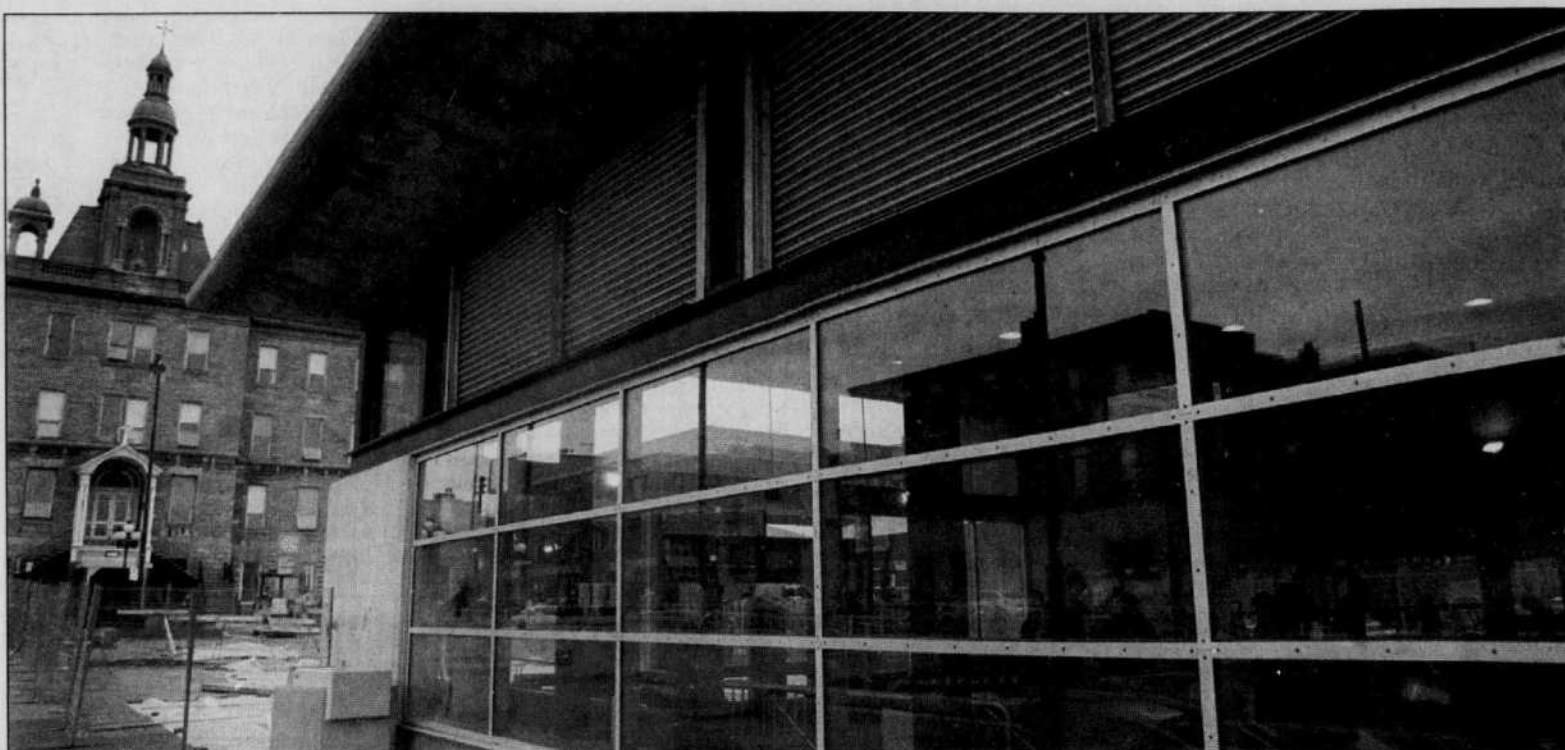
forme effilée tient compte du contexte. Elle favorise aussi l'axe du monastère en diagonale. Le gros de la population arrive de Berri Sud, de Rivard et de l'avenue du Mont-Royal. Et la forme de l'édicule adopte ce triangle.»

À la suite des représentations de groupes de femmes, l'architecte a choisi de rendre la station transparente; il a fait disparaître les recoins pour diminuer les risques d'attaque à la station qui reçoit quatre millions de passagers par an. «On a la transparence continue avec l'édifice vitré, puis on a lié le marché extérieur à l'édicule, ce à quoi les femmes se sont montrées favorables.»

L'autre architecte, Eric Majer, insiste sur le fait que les portes de ventilation ont été placées près du toit, au lieu d'être reléguées dans un coin. Bref, un agresseur ne peut pas se cacher dans une zone d'ombre.

Réal Paul ajoute: «C'est un compromis pour la hauteur avec ces ajouts en haut. On a des lignes pures et l'élément d'acier ceinture tout le projet. Les épaisseurs sont contenues dans la minceur de la toiture et, vous savez, ce n'est pas facile d'arriver à une galette au sommet, déposée sur la structure.» Celle-ci sert au matériel électrique et pour la ventilation.

Les architectes ont travaillé la vision de l'extérieur, vue d'en haut; car, trois bâtiments patrimoniaux surplombent l'édicule. «On a inversé la structure et, sous peu, on va disposer un anneau de cuivre sur le toit», dit Réal Paul. L'édicule n'est pas tout à fait achevé mais le dessin prévoit des lames d'aluminium pour tempérer l'effet lourd des portes



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

À la suite des représentations de groupes de femmes, l'architecte a rendu la station transparente.

motorisées aux bouches de ventilation; une passerelle mobile fait aussi le pont en haut.

De même, l'architecte a prévu une structure ajourée pour le marché de primeurs, qui doit être confinée à un espace restreint avec une toile moins ballonnée que celle posée actuellement. Celle-ci doit s'aligner à l'édicule, conformément aux demandes des marchands. «Notre éclairage d'origine est indirect et se reflète sur la toile. Il n'est pas question de ces bols à salade», ajoute l'architecte, déçu des lampas

comme on en trouve à New York. On les voit difficilement à New York, les stations de métro si on n'est pas un habitué. La STCUM refuse de telles entrées à Montréal à cause du drainage.

A cet égard, les architectes avaient prévu des drains stylisés pour évacuer l'eau de la toile du petit marché mais la Ville n'a pas construit les drains aux lignes épurées prévus. De plus, la toile recouvre les rebords de la structure, ce qui ne se marie pas avec les matériaux dépouillés, non plus que la ferraille ajoutée qui soutient la toile par en dessous.

Montréal est cité en exemple dans les revues d'architecture pour plusieurs de ses stations de métro qui sont traitées différemment les unes des autres par les architectes. Au métro de la place Gérard Godin, Réal Paul voulait garder l'inspiration de la station des années 60, un dessin soigné, mais s'inspirer aussi du nouvel atelier conçu par Renzo Piano sur les pavés de la place Beaubourg à Paris. «On voulait faire du métro Mont-Royal un lieu extraordinaire pour revaloriser l'avenue du Mont-Royal», conclut-il.

Des produits toxiques provenant du Technoparc se retrouvent dans le fleuve

## Les contribuables acquitteront seuls la facture

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

C'est parce que les produits toxiques continuent de se déverser dans le fleuve à partir du Technoparc que la Ville de Montréal se voit aujourd'hui obligée de dépenser trois millions de dollars pour régler le problème. Bien que le Canadien National, qui possède un terrain en amont, ait toujours refusé de prouver qu'elle ne participe plus à ce déversement, c'est au contribuable seul que reviendra l'honneur de payer la facture.

Le problème de l'écoulement d'hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent ne date pas d'hier. Déjà, en 1990, Montréal avait timidement commencé à pallier certains

problèmes de façon temporaire... mais avait dû tout arrêter pour cause d'insuffisance budgétaire. En 1998, ce fut au tour du Canadien National (CN) d'agir en creusant des puits de captation sur la frontière entre son terrain et celui de la Ville. Or le CN n'a fourni à ce jour à la Ville que des promesses verbales pour lui signifier que son système était suffisamment étanche pour qu'aucun hydrocarbure ne s'échappe vers le Technoparc et le fleuve.

Qu'importe, en raison de la baisse du niveau d'eau du fleuve et des changements climatiques, l'administration Bourque s'apprête à ériger à même les fonds publics un mur d'environ un kilomètre de long aux abords de l'autoroute Bonaventure pour capter et récupérer les hydrocarbures, et ce, avec l'aide du programme d'aide à la décontamination des sols du gouvernement du Québec.

L'administration Bourque a ainsi engagé la firme SNC-Lavalin pour trouver la solution la plus adéquate possible.

Le hic, c'est que les ingénieurs doivent nécessairement obtenir les études de caractérisation du CN pour bien cerner le problème, ce que l'entreprise ferroviaire se refusait de fournir à ce jour.

Aujourd'hui, le CN accepte de livrer l'information requise... non sans avoir signé en avril dernier une entente de confidentialité avec la Ville de Montréal, nous apprenait *Le Journal de Montréal* hier. Dans cette entente, la Ville «s'engage à ne pas utiliser l'information confidentielle contre le CN dans des procédures devant les tribunaux ou pour toute autre fin à l'encontre des intérêts du Canadien National».

Est-ce à dire que la Ville ne pourrait pas agir si elle découvrait que le CN déverse en fait des hydrocarbures dans le fleuve? Impossible de le savoir puisque Noushig Eloyan, qui n'a pas lu l'entente qui lie la Ville au CN, a refusé de répondre à toute question hypothétique.

Mais de l'avis du conseiller Théorêt, «si on veut mettre un mur aujourd'hui, c'est parce qu'on se rend compte qu'il y a toujours des écoulements. De toute évidence, la technologie ne donne pas les résultats escomptés». C'est pourquoi il est d'avis que «Via Rail et le CN doivent participer aux coûts puisqu'ils sont parmi les joueurs qui rejettent au fleuve». Pour sa part, Mme Eloyan se contente de dire que le CN a déjà pris ses responsabilités et que c'est à la Ville de prendre les siennes.

AMT

## Châteauguay sera la première municipalité à tenter l'expérience du covoiturage

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Les résidents de Châteauguay seront les premiers à pouvoir se prévaloir du programme-pilote de covoiturage mis sur pied par l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Dès septembre, les citoyens pourront contacter leur administration municipale qui s'occupera par la suite, à l'aide d'un logiciel, de les jumeler à un automobiliste dont le trajet vers le boulot est sensiblement le même.

Première expérience du genre dans le monde municipal, elle devrait en moins de quatre mois soulager le réseau routier de 250 voitures lors de la période de pointe matinale. Ce «petit effort», selon les termes de la présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, permettra à l'agence de rassembler le coffre à outils qui pourra être exporté dans d'autres villes.

Cette initiative coûtera 60 000 \$, facture qui sera partagée entre l'AMT, la Ville de Châteauguay et le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest (CITSO). Ce programme s'appuie sur les mêmes principes que ceux développés au sein de certaines entreprises. À cet égard d'ailleurs, Mme Junca-Adenot a soutenu hier que d'autres compagnies et parcs industriels devraient prochainement annoncer leur adhésion au programme. À ce jour, seuls l'hôpital Charles-Lemoyne, Bombardier Aéronautique et Nortel se sont prévalus de cette occasion.

Pour le projet-pilote, l'AMT a opté pour la ville de Châteauguay pour plusieurs raisons. À l'image de la région métropolitaine, par exemple, le taux d'occupation moyen des véhicules aux heures de pointe aux abords du pont Mercier est très bas, se situant autour de 1,2 personne par véhicule. D'autre part, le nombre de personnes transitant

vers l'ouest de la communauté urbaine (45 % des 7500 déplacements vers la CUM) est important alors que le système de transports en commun est déficient.

Les personnes qui se destinent plus particulièrement dans l'ouest seront donc appelées, après s'être inscrites, à se rendre au stationnement incitatif jouxtant l'autoroute 138. Elles y rejoindront le conducteur désigné qui les mènera jusqu'à leur lieu de travail. En se donnant un point de départ commun, le retour garanti à toute heure du jour, assuré par le Conseil intermunicipal de transport, se verra grandement facilité. «Il faut convaincre les gens que le covoiturage est simple, faisable, pratique et qu'il leur permet de gagner du temps», a fait remarquer Mme Junca-Adenot.

Au total, l'AMT souhaite retirer plus de 30 000 voitures du réseau routier par l'entremise du covoiturage d'ici sept ans. Pour l'année 2000, l'objectif de l'AMT est d'en retirer 4000.

EN BREF

### Entente avec les recteurs

(Le Devoir) — La mission économique menée en Amérique latine a été fructueuse pour les recteurs d'université, qui ont conclu une partie de leurs négociations avec le ministère de l'Éducation lors d'un vol entre Santiago et Montréal en fin de semaine. Comme le révélait *La Presse* dans son édition d'hier, le ministre de l'Éducation, François Legault, a convenu d'une nouvelle appellation pour les «contrats de performance» auxquels il entend soumettre les universités, ce qu'a confirmé hier l'attaché de presse du ministre, Alain Leclerc: il s'agira ainsi de «conventions d'optimisation et de développement». La qualité de l'enseignement, le développement et l'utilisation optimale des ressources doivent être au cœur des contrats que signera chacun des recteurs avec le ministère.

### Une enquête à la CSL

(Le Devoir) — L'apparence d'irrégularités importantes dans la gestion des affaires de la Commission scolaire de Laval, révélées hier par *Le Journal de Montréal*, a mené le ministre de l'Éducation, François Legault, à réclamer une enquête. Le quotidien faisait état de l'exploitation, par des employés de la CSL, d'un réseau d'entreprises «familiales» profitant de subventions du ministère de l'Éducation, obtenues par contrats, sans appel d'offres. Interrogé hier quant à ces pratiques irrégulières, le ministre Legault a indiqué qu'il avait immédiatement exigé un rapport complet sur ces pratiques. Le ministère de l'Éducation a toutefois été mis au courant d'irrégularités à la suite d'une plainte formulée l'an dernier, ce qui l'a incité à exiger de la CSL une enquête par l'entremise de vérificateurs externes. Le rapport, tout en faisant état «d'améliorations possibles et souhaitables» et de «correctifs» à apporter, ne laissait entrevoir «ni fraude ni népotisme», a précisé le ministre hier. La CSL a quant à elle nié toute allégation de «malversation et de magouille».

### Procès reporté

(Le Devoir) — Le procès des leaders du Bloc Pot mis en accusation pour avoir approvisionné en marijuana le Club Compassion a été reporté au 13 novembre hier. Alexandre Néron et Marc-Boris Saint-Maurice demeurent en liberté en attendant le début des procédures. Ils ont été accusés de possession et trafic de cannabis en février dernier après que les policiers eurent mené une descente au Club Compassion, un organisme sans but lucratif qui, sur recommandation d'un médecin, fournit de la marijuana à des malades. La Couronne a par ailleurs abandonné l'une des deux accusations de trafic qui pesaient contre Marc Saint-Maurice hier matin au palais de justice de Montréal.

Je garde tes clés.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins

Québec Société de l'assurance automobile du Québec

Je vais te reconduire.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins

Québec Société de l'assurance automobile du Québec

LE DEVOIR

## LE MONDE

L'ONU aidera le gouvernement libanais à regagner sa souveraineté

## Israël quitte le Liban dans le chaos

Le Hezbollah a pris position en plusieurs endroits de la frontière

La situation a toutes les apparences d'une débandade. L'armée du Liban-Sud, milice supplétive de Tsahal, s'est désintégrée en quelques jours alors qu'Israël a accéléré le retrait de ses troupes. Les Libanais de cette région se réjouissent de ce qu'ils qualifient de «défaite» d'Israël. Pour sa part, le Hezbollah occupe maintenant des positions à la frontière de l'État hébreu.

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Les Israéliens ont accéléré hier leur retrait de la zone tampon du Liban-Sud, qu'ils occupent depuis plus de 20 ans, tandis que les Libanais collaborant avec eux se pressaient par centaines à la frontière et tentaient de trouver refuge dans l'État hébreu en abandonnant leur véhicule à la frontière.

Cette situation chaotique, ce sauve-qui-peut général, a été mis à profit par le Hezbollah qui a pris position en plusieurs endroits de la frontière, menaçant directement plusieurs localités israéliennes.

Des échanges de coups de feu ont d'ailleurs eu lieu, notamment au poste-frontière de Fatima, concrétisation du pire scénario imaginé par les Israéliens avec des combattants du Hezbollah à leurs portes, capables de prendre directement des localités israéliennes pour cibles après avoir planté leur drapeau sous leur nez.

Partout, la situation semblait échapper aux Israéliens. Partout dans l'ancienne zone de sécurité occupée par Israël, le départ précipité de l'Armée du Liban-Sud (ALS), milice supplétive de l'armée israélienne, a été suivi de scènes de liesse avec le retour de nombreux Libanais dans leurs foyers tandis que d'autres célébraient la libération de leurs villages.

Israël avait prévu une retraite en bon ordre du Pays du Cèdre, les Casques bleus de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) devant occuper progressivement les

positions de Tsahal. À la place, l'ALS s'est désintégrée en trois jours, abandonnant des avant-postes qui ont été aussitôt repris par le Hezbollah. Hier après-midi, le Hezbollah contrôlait environ deux tiers de l'ancienne zone tampon et, dans de nombreux cas, se trouvait à portée de fusil des villages du nord de la Galilée.

Le cabinet israélien s'était réuni d'urgence lundi soir et avait donné les pleins pouvoirs au premier ministre Ehoud Barak pour qu'il décide du rythme de ce retrait. La situation chaotique dans la zone de sécurité, instaurée par l'État hébreu en 1985, l'a décidé à accélérer le mouvement. Il a ainsi affirmé que Tsahal pourrait s'être retirée du Liban d'ici dix jours, soit cinq semaines avant le 7 juillet, date-limite fixée par le gouvernement israélien.

Près du lac de Tibériade, l'armée israélienne a ouvert un camp de transit pour les miliciens de l'ALS. Selon des officiers, ceux-ci recevront une aide jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant leur avenir. Parmi eux se trouvaient la veuve et les six filles du commandant Saad Haddad, renégat de l'armée libanaise, fondateur de l'Armée du Liban libre, ancêtre de l'ALS.

## Compromis à l'ONU

Le Conseil de sécurité des Nations unies est parvenu à un compromis hier sur le redéploiement des Casques bleus dans l'ancienne zone de sécurité que Tsahal occupait depuis 15 ans. Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration consensuelle pour approuver les



Des soldats israéliens ont traversé hier une clôture de barbelé qu'ils ont coupée pour passer du Liban-Sud à leur pays, à Metulla.

HAIM AZULAI REUTERS

propositions du secrétaire général Kofi Annan visant à aider le gouvernement libanais à regagner sa souveraineté sur la partie méridionale du pays.

Dans son communiqué, le Conseil de sécurité appelle toutes les parties impliquées au Sud-Liban à coopérer avec les Nations unies, à faire preuve de «la plus grande retenue» et à faire tout leur possible pour garantir la sécurité des civils dans la région, une fois le retrait israélien achevé.

Dans son rapport, Annan recommande une augmentation du nombre de Casques bleus. La FINUL compte actuellement 4500 soldats. Annan propose de faire passer ce chiffre à 5600 puis 7900. Toutefois, le secrétaire général de l'ONU a déclaré que la situation

sur le terrain pourrait remettre en cause ce déploiement progressif.

L'émissaire spécial de Kofi Annan, Terje Roed-Larsen, devait se rendre au Proche-Orient dès hier avec la déclaration du Conseil de sécurité en main et pour demander à toutes les parties de tempérer la situation.

Le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhardt, a déclaré hier que des observateurs militaires et civils de l'ONU avaient été déployés au Sud-Liban pour des missions de reconnaissance.

Le premier ministre libanais Salim Hoss a aussitôt affirmé que son pays «coopérerait sans limite» avec l'ONU après le retrait israélien, bien qu'il n'englobera pas les hameaux de Chebba dont le Liban réclame l'évacuation.

## C'est la joie au Liban-Sud

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Partout dans la zone de sécurité occupée par Israël, le départ précipité de l'Armée du Liban-Sud (ALS), milice supplétive de l'armée israélienne, a été suivi de scènes de liesse avec le retour de nombreux Libanais dans leurs anciens foyers tandis que d'autres célébraient la libération de leurs villages.

À Naqoura, petit port situé à 90 kilomètres au sud de Beyrouth, un religieux du mouvement chiite Hezbollah, coiffé d'un turban noir, s'est posté sur un camion militaire en faisant le V de la victoire. Quelques heures plus tôt, ce véhicule aux inscriptions en hébreu appartenait encore à l'ennemi.

Dans le même temps, ses hommes parcouraient la localité, récupérant armes, munitions et véhicules militaires de la milice pro-israélienne tandis que les habitants scandaient «Allah Akbar» (Dieu est grand).

À sept kilomètres de là, aux portes du village de Chamaa, des hommes de l'autre milice chiite anti-israélienne Amal ont profité de la confusion pour piller une position de l'ALS, située sur une colline, après avoir planté le drapeau vert de leur mouvement.

Dans tout le Liban-Sud, les villageois ont constaté à leur réveil hier le départ des hommes de l'ALS. «Ils nous ont pris par surprise», s'est réjoui Abdul Latif Ghaith, 60 ans. «Le cauchemar est terminé. Bon débarras!»

À Chihin, la doyenne du village, Hamdiyyah al-Meri, 100 ans, s'est

jointe aux manifestations de joie en tapant du pied avec l'aide de sa canne pour accompagner des danseurs, malgré ses problèmes de santé.

## Le monde arabe savoure sa «victoire»

La Syrie, qui maintient 35 000 soldats au Liban et soutient le Hezbollah, l'ennemi juré d'Israël, n'a pas réagi officiellement au retrait israélien du Liban, précédé de l'effondrement de sa milice de l'Armée du Liban-Sud.

La presse syrienne, en revanche, a salué la double «défaite militaire et politique» d'Israël dont le retrait, exigé notamment par la force depuis 22 ans, constitue l'une des rares victoires célébrées par les Arabes. Al Baas, l'organe du parti au pouvoir à Damas, affirme que «la nouvelle situation représente une nouvelle page de la résistance héroïque du peuple libanais qui a contraint les forces israéliennes d'occupation à battre en retraite, abandonnant ses collaborateurs dans un état d'effondrement effroyable».

Téhéran, qui soutient également le Hezbollah, a salué «cette grande victoire des peuples iranien, libanais et des musulmans du monde». L'Iran, qui affirme partager le bonheur des Libanais, «continuera à les soutenir pour libérer la totalité du territoire libanais», a déclaré le chef de la diplomatie iranienne, Kamal Kharazi.

La presse jordanaise s'est également félicitée du retrait, qualifiant cet événement de «jour mémorable» pour les Arabes.

## Pinochet aurait perdu son immunité parlementaire

AGENCE FRANCE-PRESSE

Santiago — La Cour d'appel de Santiago a décidé hier de la levée de l'immunité parlementaire de l'ex-dictateur Augusto Pinochet, selon des sources judiciaires et les éditions électroniques de plusieurs médias chiliens.

Cette information n'était toutefois pas confirmée de source officielle hier soir.

Auparavant, le président de la cour, Ruben Ballesteros, avait annoncé que la cour, chargée de statuer sur la levée de l'immunité parlementaire du général, avait déjà décidé d'un verdict, mais que celui-ci ne serait annoncé que d'ici une à deux semaines.

«Une décision a été prise. [...] Un vote a eu lieu et l'affaire est réglée», a indiqué M. Ballesteros, au Palais des tribunaux à Santiago, alors que les 22 membres de la cour venaient de se réunir de façon impromptue en session plénière.

HAÏTI

## Un dépouillement laborieux

Un candidat de l'opposition est retrouvé lapidé

MICHELLE FAUL ASSOCIATED PRESS

Port-au-Prince — Le décompte des voix se poursuivait laborieusement hier en Haïti au lendemain des élections législatives et municipales, des milliers de bulletins de vote ayant été retrouvés dans une rue de Port-au-Prince et l'opposition dénonçant une fraude électorale massive.

Par ailleurs, un candidat d'opposition qui se présentait à l'élection municipale dans la capitale haïtienne a été retrouvé mort, lapidé. Il s'agit de la troisième victime de ce scrutin qui, en dehors de ces graves incidents, s'est déroulé dans le calme.

Pour Orlando Marville, l'ambassadeur de l'Organisation des États américains (OEA), à la tête de 200 observateurs étrangers, les difficultés du dépouillement du scrutin de dimanche — marquées par une forte participation — sont «très regrettables». Si le dépouillement devait s'éterniser, cela favoriserait la fraude, estiment les observateurs.

Dans un communiqué commun, les partis d'opposition évoquent «un coup d'État électoral» en cours visant à donner la victoire au parti Fanmi Lavalas, la formation de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, donné favori aux prochaines élections présidentielles prévues en novembre.

Sont en jeu dans cette affaire une enveloppe de 500 millions de dollars d'aide suspendue à la formation d'un gouvernement constitutionnel, cet argent étant désespérément attendu dans un pays où 65 % de la main-d'œuvre est

au chômage. Bien que les résultats officiels ne soient pas attendus avant plusieurs jours, le parti Lavalas a revendiqué la victoire dès lundi et plusieurs milliers de ses partisans sont descendus dans la rue pour crier victoire.

Arborant des banderoles au nom de Lavalas, plusieurs centaines de personnes ont jeté des pierres à des manifestants de l'opposition qui protestaient contre la fraude. Le candidat Jean-Michele Olophene a été retrouvé mort, le crâne fracassé.

Selon les responsables de l'opposition, les pro-Aristide ont pris le contrôle des bureaux de vote et en ont chassé les observateurs de l'opposition. Le porte-parole de Lavalas, Yvon Neptune, candidat au Sénat, a jugé que ces accusations venaient d'un «groupe de politiciens n'ayant aucune racine dans le peuple».

Des bulletins de vote et des urnes vides ont été jetés dans la rue devant le principal centre de dépouillement de Port-au-Prince, selon Jean-Paul Poirier, un expert canadien auprès du conseil électoral. Les bulletins, centralisés en ce lieu, représentent environ le dixième des bulletins déposés par les quatre millions d'électeur inscrits. M. Poirier a fait ramasser les bulletins et estime que les neuf dixièmes du matériel électoral ont été récupérés. «C'est un vrai désastre», soupire le scrutateur Sanon Miche, revenant les bras chargés de bulletins et de listes électorales.

Il y avait au total 7625 postes à pourvoir à l'Assemblée nationale ainsi que dans les conseils locaux et municipaux pour près de 29 500 candidats qui se présentaient.

EN BREF

## L'Éthiopie progresse en Érythrée

(AFP) — L'armée éthiopienne a lancé hier une vaste offensive sur le front central de Zala Anbesa-Egala et semble en passe de reconquérir «ses territoires occupés» par l'Érythrée, condition sine qua non, selon Addis-Abeba, pour la signature d'un cessez-le-feu. Le premier ministre éthiopien Meles Zenawi a fait état hier d'«avancées majeures» des troupes d'Addis-Abeba sur ce front, à la frontière entre les deux pays. «L'offensive commencée à Zala Anbesa-Egala devrait nous permettre de récupérer à de très brèves délais la majeure partie des territoires occupés», a assuré M. Zenawi.

## Bush veut réduire les arsenaux nucléaires

(AFP) — Le candidat républicain George W. Bush a déclaré hier qu'il procéderait, s'il est élu président, à une réduction au besoin unilatérale des armements nucléaires américains, et a proposé d'étendre aux al-

liés des États-Unis la couverture d'un bouclier anti-missiles. M. Bush, dont les propositions ont été immédiatement dénoncées par la Maison-Blanche, a estimé devant la presse qu'«un système de défense anti-missiles ne devrait pas seulement défendre notre pays, il devrait aussi défendre nos alliés que je consulterai». Il a précisé qu'il pensait aux Européens, mais aussi à Israël. Estimant que le paysage stratégique avait fondamentalement changé, M. Bush s'est également dit prêt à des réductions unilatérales des arsenaux nucléaires «au niveau le plus bas possible», même si la Russie — qui n'est plus l'ennemi — refuse de suivre cette voie.

## RDC: les rebelles quittent Kisangani

(AP) — Les rebelles congolais combattant le régime de Laurent-Désiré Kabila ont annoncé hier qu'ils acceptaient d'évacuer Kisangani (nord-est), imitant ainsi leurs alliés rwandais et ougandais. Ce retrait ouvre ainsi la voie à la démillitarisation de cette zone. Un accord de retrait avait été signé la veille entre l'ONU et les rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie. Les observateurs onusiens superviseront ce triple retrait.

Flexibilité.  
Remboursables chaque année sans pénalité.

Progressivité.  
Taux concurrentiels garantis pendant 10 ans.

Tranquillité.  
Garanties sans limites par le gouvernement.

5,70% la première année • Jusqu'à 8,00% la dixième année

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

LES OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIFS PLACEMENTS QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec Placements Québec

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

## É D I T O R I A L

L'avenir du Québec

## 3. Des élections avant un référendum

À l'échelle du malheur des peuples, comme disait Robert Bourassa, le Canada n'est pas le goulag, aurait pu ajouter René Lévesque. Il reste que, dans le contexte mondial actuel et dans l'état de recombinaison des rapports de force politiques au Canada, le Québec a le devoir d'évaluer comment il peut se redéployer afin de tirer son épingle du jeu et d'améliorer le sort de ses citoyens.

Une chose est cependant certaine. Ce choix d'un avenir pour le Québec ne passera pas par un consensus magique obtenu d'une quelconque assemblée constituante ou autre commission Bélanger-Campeau bis. Il ne résultera pas non plus en une espèce d'assomption unificatrice de tout un peuple dans l'allégresse patriotique. Nous vivons à une époque où, sous l'influence des chartes des droits et libertés, sous l'effet des processus de reconnaissance des minorités, les identités se sont fragmentées. Il n'y aura pas de grande messe solennelle. Les projets d'avenir seront jugés par les uns et par les autres à l'aune de leurs valeurs et, aussi, de leurs intérêts.

Le choix d'un avenir découlera donc des processus politiques normaux, du combat partisan opiniâtre et polarisé entre les options présentes sur le marché des idées politiques. Ces options, elles se résument à trois.

## Il n'y aura pas de consensus magique.

Le choix d'un avenir découlera du débat partisan opiniâtre et polarisé.

## Le fédéralisme canadien est-il réformable?

Premièrement, le Québec peut se contenter de la situation actuelle, mais nous estimons qu'il y perdrait au change à moyen terme, comme nous l'avons vu dans les deux éditoriaux précédents, et c'est pourquoi nous rejetons cette option.

Deuxièmement, il peut chercher à influencer de l'intérieur la dynamique canadienne de manière à se voir reconnaître l'identité politique nationale à laquelle il aspire au sein de la fédération et obtenir les pouvoirs qu'il croit nécessaires à son épanouissement.

Le Parti libéral de Jean Charest est censé être porteur de cette option. L'automne prochain, le PLQ tiendra son congrès plénier au cours duquel il redessiner son programme. Nous pourrions alors en juger. Entre-temps, ce parti nous laisse perplexes. En effet, certains jours, ses porte-parole reformulent les revendications du Québec avec une certaine audace. Ils ont entre autres proposé le transfert au Québec de huit milliards de dollars en

points d'impôt, actuellement perçus par Ottawa, pour financer la politique sociale. Ils demandent la reconnaissance de la spécificité du Québec dans la Constitution. Ils ont suggéré que des ententes soient conclues avec Ottawa sur l'environnement, les télécommunications et le rôle international du Québec.

Mais entre ces moments d'agitation, le chef Jean Charest demande aux Québécois d'oublier les querelles fédérales-provinciales et remise aux archives de l'histoire ce qu'il appelle le fédéralisme «revendicateur». Cela nous amène à nous demander comment un gouvernement libéral à Québec obtiendrait plus s'il revendique moins, surtout dans un contexte où le reste du Canada ne paraît pas disposé à entendre ce que nous avons à lui dire.

Le Parti libéral ne doit pas seulement reformuler une position à l'égard du statut du Québec dans la fédération. Il doit aussi nous dire par quels moyens il pourrait atteindre le modèle proposé, compte tenu des rapports de force en présence. Tiendrait-il un référendum sur de nouveaux pouvoirs? Adopterait-il quelque action unilatérale? Proposerait-il formellement, par résolution à l'Assemblée nationale, une modification constitutionnelle?

L'action démocratique du Québec, quant à elle, a opté pour un moratoire de dix ans sur les questions constitutionnelles. Son programme est autonomiste mais sa position marginale sur l'échiquier politique fait que ses idées ne pourront être mises en pratique, dans un avenir prévisible, que si elles sont relayées par d'autres formations politiques.

L'option fédéraliste ne peut pas, elle non plus, être redéfinie uniquement à Québec. On a vu à quels écueils s'est heurté Robert Bourassa en son temps. Aucune réforme ne peut avoir lieu sans un leadership du gouvernement fédéral et sans l'appui des autres gouvernements provinciaux. C'est pourquoi tout projet de réforme, pour être examiné, doit être appuyé fermement par les acteurs politiques principaux du reste du Canada.

## Le temps des astuces est fini

Troisièmement, le Québec peut se tourner vers l'option du parti au pouvoir. Lucien Bouchard vient, avec l'appui du congrès péquiste, de remettre à l'ordre du jour le projet souverainiste. Le premier ministre a rejeté les voies détournées, les référendums sur autre chose ou les assemblées constituantes factices. Pour être crédibles, les souverainistes ne peuvent proposer autre chose que la souveraineté. Les sorties de secours et autres patentes patentées sont des chemins lancinants qui, en outre, déconsidèrent la souveraineté, qui y perd en grandeur et en attrait lorsque l'on cherche à la faire avaler aux Québécois sans qu'ils s'en aperçoivent. Le temps des astuces est fini. Si les souverainistes ne croient plus à la souveraineté, ils peuvent changer de parti politique, en fonder un nouveau ou modifier l'article 1 de leur programme. Mais ils ne peuvent pas être

les fers de lance d'une réforme du fédéralisme canadien en utilisant le véhicule péquiste tel qu'il se présente avec son programme actuel.

M. Bouchard a ouvert le calendrier politique en ne fixant aucune date pour un référendum. Cette décision est sage dans la mesure où, comme *Le Devoir* l'avait suggéré, cela permet de reporter après les élections québécoises la tenue d'un nouveau scrutin existentiel. M. Bouchard a gardé ouverte l'option de tenir une consultation populaire à l'intérieur du présent mandat électoral. Nous croyons qu'il a tort. Les Québécois ont majoritairement rejeté la souveraineté il y a à peine cinq ans. Aujourd'hui, l'une des raisons de voter NON est que la majorité des Québécois vient de lui dire et pourrait être tentée de le lui répéter. Bien des souverainistes croient s'être fait voler le référendum de 1995. Ils fixent leur regard sur les 49,4 % obtenus in extremis. Ils s'imaginent que la souveraineté est comme un oiseau, posé sur un fil, sur lequel il suffit de souffler pour qu'il s'envole. Ils se trompent. Avec chaque référendum vient sa logique, son cheminement préalable, ses circonstances. La souveraineté a connu un repli depuis 1995.

L'option souverainiste est intéressante si elle est incarnée dans un projet mobilisateur, enthousiasmant, réformateur et libérateur. Un projet qui contienne la promesse d'un regain d'énergie pour le Québec, l'espoir d'une amélioration de la qualité de vie des Québécois dans l'accession d'un peuple à une liberté accrue. Nous ne croyons pas à la souveraineté obtenue dans une saute d'humeur, dans un sursaut d'indignation momentané. Pour donner tous ses fruits, l'indépendance doit être réalisée dans un mouvement solide et durable. Pour cela, il faut du temps pour convaincre.

Pour ces raisons, nous invitons le premier ministre à annoncer qu'il n'y aura pas de prochain référendum avant la tenue de nouvelles élections québécoises. En sus, cela permettrait de lever ce voile de soupçon qui plane sur chacune des décisions du gouvernement, accusé, à tort ou à raison, de vouloir employer ses prérogatives pour créer une crise susceptible de relancer le débat référendaire.

## Mobiliser les électeurs pendant les élections

Il n'existe qu'une façon de se rendre à la souveraineté, c'est de mobiliser les électeurs en vue d'un référendum au cours duquel ils se déclareraient majoritairement en faveur de cette option. Nous ne prendrons jamais les armes, ici, pour faire l'indépendance. Notre guerre, elle se déroule sur le terrain démocratique et non violent. Pour mobiliser les électeurs, il n'y a pas non plus beaucoup de moyens. Le gouvernement péquiste n'a d'autre choix que d'utiliser les processus démocratiques d'usage, en particulier les élections.

Entre les élections, les citoyens moyens sont peu ré-

ceptifs aux grands discours politiques puisqu'ils ne sont pas invités à faire un geste, un choix. Ils le sont davantage lors des campagnes électorales. Or deux élections générales vont se succéder au cours des prochaines années. D'abord viendront les élections fédérales au cours desquelles le Bloc québécois sera sur les rangs. Ce scrutin doit être vu comme une étape lors de laquelle le fédéralisme canadien actuel et les propositions des partis en lice seront jugés par l'électorat. L'appui obtenu par le BQ sera alors une indication relative mais réelle du jugement que portent les Québécois sur le fonctionnement de la fédération, sur leur désir de changement et sur la fermeté de leurs revendications.

L'étape suivante sera celle des élections québécoises où, s'ils croient vraiment en l'urgence de tenir une nouvelle consultation populaire, Lucien Bouchard et son parti joueront leur va-tout pour cette option, promettant la tenue d'un référendum au cours du mandat suivant. S'ils y croient, les péquistes doivent être prêts à perdre le pouvoir au nom de cette conviction et jouer franc jeu. Ou alors qu'ils y renoncent à l'avance, pour un prochain mandat du moins, comme René Lévesque le fit en 1981. Le Parti québécois ne doit plus pouvoir être élu pour former un «bon gouvernement» en se réservant la possibilité de sortir un référendum de son chapeau un beau matin si les sondages lui sont favorables.

Le report du référendum après deux campagnes électorales (la fédérale et la québécoise) comporte des avantages pour la démocratie. Un nouveau cycle politique s'est ouvert depuis le dernier référendum. Les protagonistes des deux camps ont reformulé leurs options ou s'apprentent à le faire. Les scrutins successifs sont l'occasion pour eux d'exposer leurs nouveaux arguments, adaptés à la nouvelle conjoncture. D'une étape à l'autre, le premier ministre pourra évaluer la progression de son option dans l'électorat. À chaque étape, il peut remettre en question la pertinence de continuer jusqu'au référendum. Les électeurs pourront en juger eux-mêmes.

L'intérêt pour cette démarche est clair pour les souverainistes aussi. Cela leur donne une marche à suivre, un calendrier, des objectifs à atteindre et un terrain fertile de mobilisation. D'ici à ces élections et entre les scrutins, les souverainistes auront du temps pour convaincre mais aussi pour ajuster leur projet aux attentes de la population. Ainsi en est-il aussi pour les fédéralistes. Nous y reviendrons demain.

■ Demain: Revenir aux raisons fondamentales

Bernard Descôteaux  
Paule des Rivières  
Jean-Robert Sansfaçon  
Serge Truffaut  
Michel Venne

## L'embarras libanais

Annoncé depuis des mois, le retrait des troupes israéliennes du Liban-Sud suscite davantage d'inquiétude que de calme. De l'ONU aux Palestiniens en passant par les Syriens et les Américains, ce retrait embarrasse tout le monde.

Il y a un an, Éhoud Barak, alors en campagne électorale, avait promis qu'une fois premier ministre il ordonnerait le retour des troupes israéliennes au cours de la première année de son mandat. Grâce à cet engagement, Barak avait conquis une majorité d'Israéliens excédée par une occupation dont elle percevait très difficilement l'intérêt. Une fois élu, Barak a rempli sa promesse.

Au début de l'année, il a indiqué que le retrait total des troupes était prévu pour le 7 juillet. Paradoxalement, cette annonce a mécontenté tout le monde. Les Occidentaux, parce qu'ils ne souhaitent pas être dans l'obligation, par l'entremise de l'ONU, d'être davantage présents qu'ils ne le sont actuellement; les Syriens, tuteurs du Liban, parce que ce retrait leur fait perdre une marge de manœuvre par rapport aux négociations qui concernent le plateau du Golan; les Palestiniens, parce qu'ils ne veulent pas que leur cause passe au deuxième ou troisième rang du calendrier des multiples négociations consacrées à cette région du monde.

Et les Libanais? Parce qu'un retrait unilatéral, non négocié, risque de renforcer la tutelle syrienne qui pèse sur ce pays depuis plus de vingt ans, en plus de sacrifier la présence de l'Iran qui fournit armes et canons au Hezbollah par l'intermédiaire de la Syrie. Qui plus est, si l'on se fie au sort fait aux miliciens

de l'Armée du Liban-Sud (ALS), on peut craindre une exacerbation des tensions entre les différentes confessions qui composent la mosaïque libanaise. En un mot, jamais la retraite d'une armée d'occupation n'aura provoqué, paradoxalement, autant de critiques et de peur que celle des Israéliens après 22 ans de présence au Liban.

Bizarrement, on a le sentiment qu'on a vite oublié que Barak s'était présenté comme un homme plus enclin à faire la paix que ne l'était son prédécesseur, Benjamin Nétanyahou. Il s'est voulu un politicien suffisamment consensuel pour rallier les diverses parties de l'échiquier politique israélien, conformément aux désirs affichés d'une majorité des habitants de ce pays, qui veulent une paix durable.

Or, depuis un an, bien des efforts déployés par Barak se sont soldés par l'échec. Il a échoué dans ses négociations avec la Syrie alors que celles amorcées avec les Palestiniens se conjuguent avec extrême lenteur. Sur le plan intérieur, il n'est pas parvenu, pour l'instant du moins, à rapprocher les faucons et les colombes, ni à combler le fossé qui sépare les orthodoxes des laïcs. Le seul dossier d'importance qu'il ait justement réussi, si l'on se place du point de vue israélien, est justement celui du retrait du Liban-Sud.

En agissant de la sorte, il ne faut pas l'oublier, Barak s'est conformé à la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui exige ce retrait depuis des lunes. Sachant cela, on peut donc se demander ceci: pourquoi tant d'atermoiements de la part des chancelleries occidentales et de la part de l'ONU? Cette dernière a laissé entendre que si le bataillon de Casques bleus, de 4000 soldats actuellement, n'était pas doublé au cours des prochains mois, alors ordre serait vraisemblablement donné de... retirer!

Que ce retrait unilatéral, annoncé depuis des lunes, suscite autant de critiques frise la lâcheté politique de la part des principaux acteurs impliqués dans ce dossier.

struffaut@ledevoir.ca

## FAUT-IL ÉTIQUETER LES ORGANISMES MODIFIÉS POLITIQUEMENT?



EN REPRISE

## L E T T R E S

## Aidons enfin les pays qui s'aident

Depuis quelques jours, nous n'entendons parler que du virus le plus foudroyant de l'informatique: I Love You. Mais savez-vous qu'un autre virus bien plus dévastateur, celui du sida, tue sept personnes à chaque heure au Zimbabwe seulement?

L'été dernier, le comité exécutif de l'ACDI approuvait le principe d'une initiative qui permettrait au Canada de jouer le rôle de chef de file en santé internationale d'ici 2005. Les objectifs de cette initiative étaient, entre autres, l'amélioration de la santé des femmes en matière périnatale et de la protection contre le sida. Elle visait aussi l'éradication de

la polio et la réduction du taux de la mortalité due à la tuberculose.

Un an plus tard, il faut se rendre à l'évidence: le Canada n'a toujours pas fait de geste concret pour mettre en place les programmes qui concrétiseraient l'initiative, sauf pour l'excellent travail déjà en cours dans le domaine des micronutriments.

Fin juin de cette année se tiendra la conférence dite «Copenhague + 5» qui analysera le travail accompli depuis le dernier sommet sur le développement social, tenu il y a cinq ans. À ce sommet, les pays industrialisés avaient proposé d'accorder prioritairement de l'aide aux pays en développement qui s'engageaient à consacrer 20 % de leurs ressources intérieures aux secteurs sociaux de base. En contrepartie, les pays riches promet-

taient d'allouer 20 % de leurs budgets d'aide aux mêmes secteurs. Ce concept 20/20 avait été développé par le réseau des Nations unies. Malgré l'appui de plusieurs parlementaires canadiens représentant les cinq partis reconnus à la Chambre des communes, l'initiative 20/20 n'a pas encore été adoptée par le Canada. Il est essentiel que le ministre de la Coopération internationale, Maria Minna, donne priorité à l'initiative de l'ACDI en matière de santé et de nutrition et appuie le concept 20/20. Si les objectifs que visent ces deux propositions sont atteints, des millions de vies seront sauvées chaque année, en majorité celles d'enfants.

Louise Michaud  
Hull, 15 mai 2000

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

## IDÉES

## Le gouvernement et les médecins tournent le dos à l'autisme

Pourquoi y a-t-il un moratoire sur les services offerts aux enfants ayant une déficience intellectuelle?

MARIÈVE SIMARD

Lettre ouverte  
à Lucien Bouchard et Pauline Marois

**M**on fils Vincent a trois ans et il est autiste. Nous avons eu ce diagnostic il y a presque deux mois de la part d'un pédiatre de l'hôpital Sainte-Justine, qui a encadré mon fils, lui a fait suivre un atelier de stimulation de cinq semaines pour pallier le manque de services. Depuis, plus rien.

Au Québec, 10 000 personnes souffrent de problèmes sévères reliés à la communication. Si de cinq à quinze personnes sur 10 000 sont autistes, en faisant un calcul rapide basé sur sept millions d'habitants, vous découvrirez qu'il y a matière à s'inquiéter. J'ai appris que les services publics dont Vincent pourrait bénéficier sont sous moratoire ou voient leurs budgets plafonner. Que les organismes censés offrir de l'aide aux enfants autistes ne fournissent pas à la tâche, manquant de ressources financières. Les parents doivent payer rubis sur l'ongle des services professionnels privés. Quand on pense que la majorité des parents ont un revenu moyen et qu'ils ont à subvenir aux besoins de leurs autres enfants, il est évident que les services privés ne sont pas accessibles à tous.

Pourquoi y a-t-il un moratoire sur les services offerts aux enfants ayant une déficience intellectuelle et pourquoi n'y a-t-il plus aucune admission aux programmes?

Nous sommes en état d'urgence. Chaque jour qui passe creuse l'écart dans le développement intellectuel de Vincent. Chaque jour, la bulle se referme davantage sur lui. Le temps presse: nous n'avons que quelques années pour tout tenter afin de lui permettre de vivre une vie normale. Votre indifférence peut condamner mon fils. Pour recevoir le diagnostic, il nous a fallu attendre plusieurs mois, et pour recevoir des services dans ma région, il y a présentement 30 mois d'attente pour huit semaines de traitement. Ces huit semaines de traitement sont insuffisantes à sa condition, insuffisantes face au retard, au retrait qu'il s'impose lui-même et face au désespoir de mon enfant et de nous, ses parents. Et lorsque viendra le tour de mon fils de recevoir de l'aide, il sera déjà trop tard. Il ne pourra pas en-

trer à l'école normale parce que le retard intellectuel qu'il accuse présentement sera devenu un gouffre.

Je crois qu'il est grandement temps de faire quelque chose. À cause de l'absence de recherche dans ce domaine, nous ne savons même pas si cette maladie est d'ordre génétique, neurologique ou physiologique; alors, l'autisme reste considéré comme une maladie mentale au Québec, avec toute la honte que cela peut susciter, toute la confusion des parents, la détresse et le choc émotionnel. Les préjugés, qu'en faites-vous? Qu'attendons-nous pour agir?

Un enfant autiste à qui l'on donne le meilleur encadrement coûte à l'État de 8060 \$ à 35 000 \$ par année alors que, pour l'institutionnaliser, il vous en coûtera 100 000 \$ par année, à vie. Il me semble que la logique s'impose, à moins que vous ne reléguiez le problème aux générations futures ainsi qu'au prochain gouvernement.

Comment se fait-il qu'au premier congrès francophone de l'autisme à Montréal, seules 40 personnes parmi les 450 participants étaient des médecins? Comment expliquez-vous l'absence d'intérêt des médecins et des chercheurs? Ou leur mutisme sur les nouvelles hypothèses, dont celle alléguant que l'autisme serait une intolérance alimentaire à la caséine, au gluten de blé et aux huiles hydrogénées, approche promue aux États-Unis? Ou celle affirmant que l'autisme serait causé en fait par une surdose d'antibiotiques? Ou celle, encore, prétendant que le traitement par la sécrétine, une hormone, améliorerait la condition des enfants traités? Ou, pire, celle mentionnant que les vaccins de rougeole et de rubéole seraient en partie responsables de cette maladie? Si je refuse de faire donner ces vaccins à mon fils, il n'aura pas droit d'entrer à la maternelle. Jugez-vous cela cohérent?

Comment se fait-il que le gouvernement a investi 11 millions en Ontario pour des traitements intensifs rapides et des services connexes aux enfants autistes, puis neuf millions en Colombie-Britannique, toujours pour ces mêmes traitements destinés aux enfants autistes, et qu'en Alberta, le gouvernement octroie directement aux parents des enfants autistes l'argent nécessaire pour s'offrir eux-mêmes les services et traitements liés à leur condition? Pourquoi ne retrouve-t-on pas les mêmes budgets et les mêmes offres au Québec? Avez-vous la même sensibilité face à nos enfants? Vais-je être obligée de déménager pour obtenir de l'aide? Je vous somme de me répondre!

Je ne veux pas que mon fils passe sa vie interné. Il me faut donc crier haut et fort pour être entendu. Je souhaite qu'il puisse bénéficier des mêmes traitements que les autres enfants malades. Je veux qu'il reçoive les services auxquels il a droit, soit un atelier de stimulation, un ergothérapeute et un orthophoniste, encadrement jugé minimal pour ses retards de développement.

Il est plus que flagrant que les grenailles injectées dans les soins aux enfants autistes ne suffisent pas à la demande. J'exige davantage de subventions, davantage de services, et que vous envisagiez une restructuration majeure. Il faut distribuer des sommes aux différents organismes afin qu'ils puissent faire adéquatement leur travail, soit aider les enfants autistes à progresser. Il faut injecter dès maintenant pas moins de 25 millions de dollars dans les soins de santé reliés aux troubles envahissants du développement, dont l'autisme fait partie. Ceci permettra minimalement aux organismes et aux intervenants de s'ajuster et de rattraper le retard accumulé.

**Je ne veux pas que mon fils passe sa vie interné. Il me faut donc crier haut et fort pour être entendu.**

Comment se fait-il qu'au Québec les parents d'enfants autistes soient les seuls à se battre pour obtenir des services? Nous avons à vivre chaque jour avec la maladie de notre enfant, nous avons à subir ses regards fuyants, son incapacité à communiquer. Savez-vous à quel point les nuits se font longues lorsqu'un enfant de cinq ans n'a jamais fait ses nuits? Ou lorsqu'il n'est pas encore propre à huit ans? Savez-vous que nous devons stimuler notre enfant quotidiennement, malgré nos cernes, et ce, pendant plusieurs heures, afin qu'il conserve ses acquis et qu'il fasse, lentement, des progrès? Nous, parents d'enfants autistes, sommes déjà épuisés. Mais pour l'amour de nos

enfants, pour leur donner la chance d'une vie normale, nous devons nous battre sur trois fronts: l'autisme, les préjugés et la pénurie de ressources adéquates dont vous nous privez. Alors, qu'attendez-vous?

1. Cette donnée est personnelle et se base sur les coûts suivants: un atelier de stimulation de deux avant-midis par semaine au montant de 25 \$ chacun, une rencontre en ergothérapie par semaine au montant de 65 \$ et une intervention en orthophonie une fois aux deux semaines au montant de 80 \$, donnée pouvant augmenter selon le degré d'autisme. Ces services sont d'ordre privé, donc payants.

2. Traitement Lovaa.

## Il existe deux catégories de citoyens en matière d'urbanisme au Québec

CLAUDE BEAULAC

Président de l'Ordre des urbanistes du Québec

**L'**Ordre des urbanistes du Québec demande à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, de profiter des Chantiers sur l'instrumentation d'urbanisme et de la réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner à tous les citoyens du Québec les mêmes pouvoirs et les mêmes recours en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Depuis l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979, les villes de Montréal et de Québec sont en effet exemptées de certaines obligations prescrites par cette loi quant au processus de consultation des citoyens. Aux yeux de l'Ordre des urbanistes, cette situation crée deux catégories de citoyens au Québec.

## Les débats sur les projets d'urbanisme au cœur de notre actualité

Depuis quelques mois, plusieurs dossiers d'urbanisme ont fait l'actualité amenant des prises de position et des déclarations parfois fracassantes de certaines personnalités politiques et de certains urbanistes. À Montréal, le dévoilement du site du nouveau CHUM, le projet d'implantation du magasin Loblaw dans le quartier Ahuntsic, le projet résidentiel Villas Veritas à Notre-Dame-de-Grâce, la contestation juridique de la validité du permis de construction du port de Québec constituent certes les dossiers les plus connus.

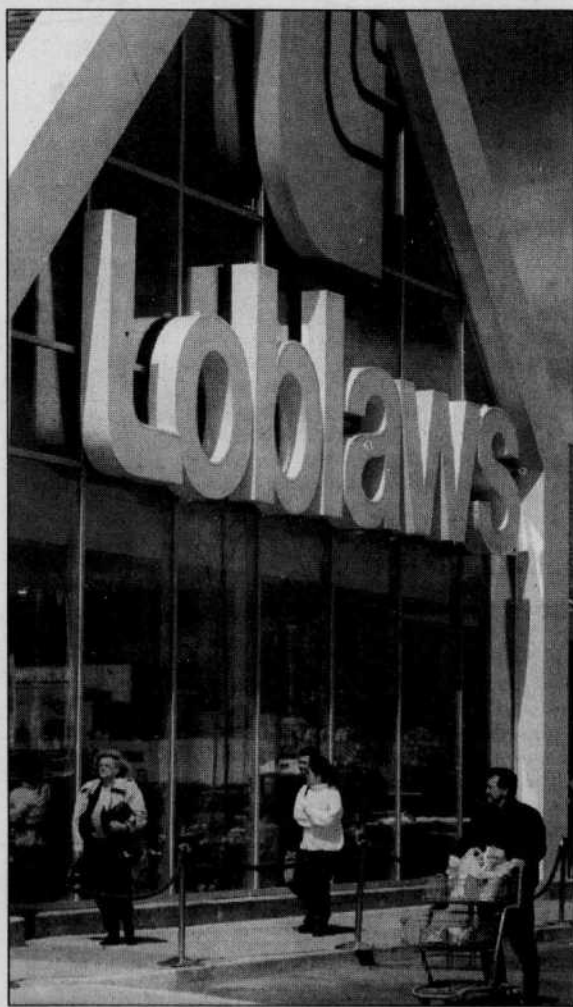
Cependant, plusieurs autres dossiers moins médiatisés font quotidiennement l'objet de débats politiques locaux où s'y opposent souvent promoteurs résidentiels, entreprises industrielles et commerciales, citoyens et politiciens. En effet, les citoyens sont de plus en plus sensibles aux modifications de leur cadre de vie, ils s'expriment davantage et ils s'organisent pour faire valoir leur point de vue et influencer la réalisation des projets immobiliers.

La situation est telle que l'APCHQ s'interroge en tirant dans sa revue officielle Québec habitation: «Y a-t-il moyen de construire en ville sans se heurter à des citoyens récalcitrants?» Également, un article de la revue PME met en garde les entreprises: «Vous venez créer de l'emploi et payer des taxes, votre municipalité vous aime énormément. Mais attention au faux pas, vous pouvez vous retrouver avec la mairie et les citoyens sur le dos.»

## La consultation des citoyens: deux poids, deux mesures

Dans notre société, l'utilisation du sol est le résultat d'un arbitrage difficile entre de multiples intervenants: promoteurs, propriétaires de terrains, constructeurs, acheteurs, conseils municipaux, officiers municipaux, citoyens, groupes de pression, entreprises, compagnies, financiers, professionnels, population aux multiples visages culturels, ethniques, économiques, sociaux et démographiques, etc.

Bien sûr, par le zonage et les réglementations d'urbanisme, les municipalités en contrôlent les usages et les utilisations. Mais le territoire demeure le siège de conflits et d'arbitrages plus ou moins heureux. Tout ce que nous



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Parmi les dossiers qui ont soulevé la controverse, l'ouverture d'un magasin Loblaw à Brossard figure en bonne position.

pouvons espérer c'est d'établir des mécanismes de concertation et de résolution efficace de ces conflits où les intérêts de tous pourront s'exprimer et être considérés afin que les arbitrages se fassent dans l'intérêt collectif.

Le législateur québécois a reconnu cette réalité et a institué deux approches de consultation qui diffèrent quant aux pouvoirs d'intervention des citoyens.

La première est inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Celle-ci stipule que les orientations, les objectifs ainsi que les choix d'aménagement d'une collectivité sont du ressort politique, c'est-à-dire qu'ils doivent faire l'objet d'un arbitrage politique entre les différents intérêts, très souvent divergents faut-il le rappeler, des personnes qui composent cette collectivité. Elle prévoit des mécanismes de consultation des citoyens concernés par des mo-

difications aux schémas, aux plans et aux règlements d'urbanisme, dont le règlement de zonage. Elle leur permet également d'intervenir concrètement pour exprimer, s'il y a lieu, leur désaccord sur les modifications proposées.

Ainsi, lorsque les citoyens estiment qu'un projet de changement de zonage envisagé par leurs représentants municipaux pourrait avoir des incidences négatives sur leur milieu, ils peuvent, au-delà des séances publiques d'information et de consultation, enregistrer leur opposition en signant un registre à l'hôtel de ville. Si le nombre d'opposants est suffisant, l'administration municipale dispose alors de trois options:

- soumettre le projet à un référendum local dont le résultat liera le conseil municipal;
- modifier le projet afin de le rendre plus acceptable pour les citoyens et le soumettre à nouveau à la consultation publique;
- le retirer, tout simplement.

C'est par le pouvoir de forcer un scrutin référendaire que les citoyens peuvent véritablement exercer une influence déterminante sur la réalisation ou non d'un projet d'urbanisme.

La seconde option, par le recours à des chartes particulières, exclut les citoyens des villes de Montréal et Québec de ce recours à un référendum local. En effet, lors de l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Montréal et Québec ont été exemptées de l'application de cette disposition. Il est par conséquent impossible, pour les citoyens de ces deux villes, de s'opposer à un projet en forçant la tenue d'un référendum portant sur son adoption.

Le législateur a ainsi créé deux catégories de citoyens quand vient le temps pour ceux-ci de se prononcer sur des projets qui ont une incidence sur leur milieu de vie.

Déjà en 1986, l'Ordre des urbanistes du Québec s'adressait au ministre des Affaires municipales de l'époque, André Bourbeau, pour corriger cette situation inéquitable. L'Ordre demandait alors la modification des chartes des villes de Montréal et Québec afin que leurs citoyens bénéficient, comme tous les autres citoyens, des mêmes recours démocratiques prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les Chantiers sur l'instrumentation d'urbanisme visant à réviser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sont l'occasion de réformer le processus de consultation des citoyens et de le rendre applicable sur tout le territoire québécois.

L'Ordre des urbanistes considère qu'une réforme des processus de consultation est nécessaire et appuie la ministre des Affaires municipales et de la Métropole dans sa démarche de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. L'Ordre des urbanistes est tout à fait en accord avec les objectifs poursuivis par la ministre Louise Harel, soit de permettre d'alléger les modalités dans la prise de décisions, tout en renforçant l'exercice de la démocratie dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Dans ce cadre, l'Ordre des urbanistes entend proposer des solutions opérationnelles permettant l'atteinte de ces objectifs tout en visant à assainir le climat des débats sur les projets d'urbanisme. L'Ordre des urbanistes du Québec entend également s'assurer que, à la suite de cette réforme, tous les citoyens québécois disposeront des mêmes recours démocratiques, ce qui implique une modification à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donnerait aux citoyens de Montréal et Québec les mêmes droits que les citoyens des autres villes du Québec.



## Information et liberté

**O**n apprendait la semaine dernière que le ministre du Développement des ressources humaines (DRH) a colligé et regroupé plus de 2000 renseignements personnels relativement à 37 millions de Canadiens dans un mégafichier de renseignements appelé, en jargon bureaucratique, le Fichier longitudinal sur la main-d'œuvre. Cette mégabanque de données, compilée en catimini, contient des renseignements puisés à plusieurs sources et comporte des données personnelles relatives à la scolarité, l'état civil, la langue, l'origine ethnique et les antécédents personnels. Bref, des données si essentielles que le plus grand défi de l'État consistera sans aucun doute à en assurer l'étanchéité.

La semaine dernière, la ministre responsable du DRH, Jane Stewart, commençant à peine à profiter d'une relative accalmie à la suite de «l'affaire» des subventions dans son ministère, tentait de nous rassurer en affirmant que ces renseignements ne serviraient qu'à des fins de recherche. En outre, elle disait aussi que la compilation de ces renseignements était tout à fait légale. J'en suis moins sûr. Puis, dans un élan de clairvoyance — ou de nécessité politique, puisque 92 % des Canadiens se disaient, en 1992, préoccupés par la protection de leur droit à la vie privée, alors que l'an dernier, 48 % affirmaient croire qu'ils avaient moins de vie privée qu'en 1989 —, sa collègue de la Justice, Anne McLellan, convenait qu'il était peut-être temps de revoir la Loi sur la protection des renseignements personnels, adoptée au début des années 80. Je pense qu'elle a raison.

Au Canada, les premières dispositions protectrices de la vie privée informationnelle, à l'exception de celles adoptées au Code criminel en vue de criminaliser l'interception des communications privées, ont été incorporées à la Loi canadienne sur les droits de la personne en 1978. Mais c'est en 1982 que le Parlement adoptait une loi spécifique (qui en deviendra deux) visant à la fois la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information gouvernementale. Le but avoué de la Loi de l'accès à l'information visait à favoriser la démocratie en garantissant que les citoyens puissent obtenir l'information nécessaire pour participer à la vie démocratique et pour s'assurer que les politiciens et les bureaucrates demeurent transparents face à la population.

La Loi sur la protection des renseignements personnels, quant à elle, incorporait deux principes fondamentaux consacrés autant par cette loi que par les engagements contractés par le Canada dans les traités de droit international. D'abord, les renseignements personnels ne doivent servir qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Ensuite, ces renseignements ne peuvent être communiqués sans le consentement de l'individu ou conformément aux dispositions de la loi.

Mais la question essentielle n'est pas là. La semaine dernière, tant l'éditorialiste de *Devoir*, Michel Venne, que le ministre québécois responsable de la vie privée au Québec, Robert Perreault, réclamaient la suppression (complète ou partielle) du Fichier longitudinal sur la main-d'œuvre. J'estime que c'est la moindre des choses. Le fichier doit être détruit. Le régime législatif concernant l'information gouvernementale doit être révisé. Toutes les dispositions législatives protectrices de la vie privée, que l'on retrouve dans plusieurs lois, par exemple l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, doivent être harmonisées.

Mais au-delà des modifications qu'il faut apporter au régime législatif, il faut changer la philosophie de l'administration en ce qui a trait à l'information gouvernementale. Au lieu de tonifier cette armada de fonctionnaires du Conseil privé — qui, en conjonction avec les avocats du ministère de la Justice, tentent de contrer les demandes d'accès à l'information en provenance de certains individus et, en particulier, des médias —, il faut plutôt accroître les ressources des commissaires et leur donner un véritable pouvoir de sanction des conduites délinquantes.

Mais pourquoi est-il aussi important de préserver la vie privée? Parce que le droit à la vie privée est intimement lié à la notion de liberté. Quintessence de la liberté individuelle garantie par les libertés et droits fondamentaux, la protection du droit à la vie privée est l'une des assises sur lesquelles reposent les démocraties libérales. De fait, la protection du droit à la vie privée est étroitement associée à la nature du régime politique.

Dans les régimes politiques dictatoriaux ou totalitaires, les autorités étatiques se fondent sur le secret de l'information gouvernementale et la surveillance des individus. Dans ce type de société, le droit au respect de la vie privée est perçu comme immoral ou antisocial et la régulation des normes étatiques s'effectue par l'isolement des individus qui, maintenus dans un climat de crainte et d'incertitude, se font interdire d'adresser toute critique à l'égard de l'État. Dans les démocraties libérales, au contraire, la divulgation de l'information gouvernementale et la limitation de la surveillance des individus constituent l'axiome fondamental sur lequel repose le régime politique. Les sociétés libérales protègent les libertés fondamentales et s'assurent du respect des normes sociales par la publicité.

Aujourd'hui, la prolifération des interventions gouvernementales ainsi que le développement des nouvelles technologies et de la télématique — lesquelles permettent à l'État de s'immiscer subrepticement dans la vie privée des individus — soulèvent avec une acuité particulière la question de la protection de l'information puisque la collecte et la rétention de renseignements par l'État amplifient considérablement la menace qui pèse sur le droit à la vie privée et accroissent le pouvoir de l'État qui découle de la capacité de manipuler les données.

Dans une étude intitulée *L'Ordinateur et la vie privée*, menée par les ministères de la Justice et des Communications en 1972, les auteurs affirmaient laconiquement «Privacy is power», formule manifestement calquée sur l'expression «Information is power». En réalité, dans notre société postindustrielle, qualifiée de plus en plus de société de l'information, la protection de l'information est au cœur même de la notion de liberté. Voilà pourquoi il faut la protéger.

alain-robert.nadeau@justice.com

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'Information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzeiti, Manon Cornélière (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutruc (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR ACTUALITÉS

## HYDRO

SUITE DE LA PAGE 1

modeste que touchera la MRC de Lac-Saint-Jean-Est si elle adhère éventuellement à cet accord.

Ce document confidentiel, obtenu par *Le Devoir*, prévoit un partage légèrement différent des investissements et des bénéfices si le projet de dérivation de la rivière Boucher vers le complexe Ourdardes voit le jour. La part des signataires passerait alors de 13,39 % sans la dérivation de la Boucher et à 13,69 %.

Mais les investissements réellement requis des MRC appelées à ajouter l'eau de leurs rivières à la filière hydroélectrique ne sont pas si importants, ni problématiques pour leurs contribuables. D'abord parce qu'Hydro-Québec fournit une première partie des fonds en vertu de son «Programme de mise en valeur intégrée» (PMVI), ce qui représente globalement environ 0,78 % du projet.

Les MRC ont ensuite droit, en vertu de cette entente, à des «options d'achat au coût» qui représentent globalement 10,16 % de l'investissement global de 72,5 millions. Si le projet de la Boucher s'ajoute, l'investissement global sera porté à 99,3 millions.

Les MRC devront alors obtenir cet argent par voie d'emprunts, expliquait hier le maire de Forestville, Gaston Tremblay, «ce qui n'est pas un problème, ajoutait-il, puisque cette mise de fonds sera remboursée en trois ans avec les dividendes du projet».

L'entente-cadre a une durée de 50 ans, renouvelable pour un autre terme, ce qui pourrait amener d'autres municipalités du Québec qui fournissent leurs cours d'eau gratuitement depuis des décennies à réclamer la parité avec les bénéficiaires des futurs projets d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec facilitera d'ailleurs l'accès au capital nécessaire à l'investissement requis des MRC et des municipalités en exigeant que 30 % des sommes requises chaque année à partir de la mise en chantier.

Les MRC en cause recevront aussi, chacune, un montant forfaitaire pour «la réalisation de développement social et économique sur leur territoire», dont l'entente ne précise pas s'il fait partie ou non des sommes consenties dans le cadre du PMVI. La Haute-Côte-Nord héritera ainsi d'un forfait de 357 000 \$, Manicouagan de 213 000 \$, Fjord-du-Saguenay de 364 000 \$ et Maria-Chapdelaine de 44 000 \$ et des poussières. Si la MRC de Lac-Saint-Jean-Est se joint aux bénéficiaires, elle obtiendra environ 20 000 \$.

Techniquement, les signataires de cette entente — qui ne prendra effet qu'au moment où toutes les autorisations gouvernementales auront été accordées — ont formé en septembre 1998 une société en commandite nommée Gescompro Énergie inc. Cette société, contrôlée à plus de 86 % par Hydro-Québec, achètera d'Hydro-Québec la production excédentaire de Bersimis, attribuable aux trois projets de dérivation de rivières, au prix de 30 \$ du MWh. C'est un peu plus que ce que prévoit le projet de loi 116 actuellement devant l'Assemblée nationale, qui fixe le coût historique de l'électricité au Québec, profits y compris, à 27,90 \$ le MWh.

Les Montagnais de la bande de Betsiamites vont pour leur part toucher une somme de 100 millions en 50 ans pour les eaux supplémentaires qu'Hydro-Québec détournera des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane vers le réservoir Pipmuacan et la centrale de Bersimis, dont les eaux s'écoulent dans la rivière qui baigne leur réserve sur la Côte-Nord.

Il est beaucoup plus payant pour Hydro-Québec de récu-

pérer par dérivation l'eau de ces trois rivières parce qu'en les turbinant à Bersimis, elle va tomber de la plus haute dénivellation de tout le parc hydroélectrique de la province.

L'entente-cadre sur ces trois projets, qui devraient arriver à tour de rôle en audiences publiques, fait déjà au moins un insatisfait, le maire de Forestville, Gaston Tremblay, tout comme elle suscite beaucoup d'intérêt là où d'autres barrages fournissent gratuitement leur énergie au reste de la province depuis des décennies.

Le maire Tremblay de Forestville voudrait bien quant à lui augmenter la part de sa municipalité, qui doit en principe obtenir 30 % de la somme de 600 000 \$ à un million que touchera la MRC de 13 000 personnes, dont sa municipalité fait partie. M. Tremblay estime en effet qu'il en coûtera plusieurs dizaines de milliers de dollars imprévus à sa municipalité pour nettoyer le cours d'eau des billes de bois noyées, que le projet de dérivation va faire descendre plus bas pendant des décennies, à son avis. Il n'accepte pas de voir ainsi réduite la part de ses bénéfices pour financer le nettoyage annuel qui en résultera.

Il espère ainsi, mais sans remettre en question l'entente-cadre de septembre 1999, hausser la part de sa municipalité à 40 %.

Pour lui, une telle quote-part constitue «non pas un privilège mais un droit dans une région qui fournit aux villes de l'énergie, du bois et des métaux». Il estime que les régions éloignées seraient bien mieux servies si elles pouvaient avoir une quote-part sur les richesses naturelles que les villes, les entreprises privées et les institutions comme Hydro-Québec viennent exploiter chez elles. Au lieu d'avoir des «programmes» provinciaux de toutes sortes, plus ou moins adaptés aux besoins locaux, dit-il.

Une telle logique de «dividendes sur les richesses naturelles locales» devrait autant s'appliquer, dit-il, aux villes comme Shawinigan, dont les deux immenses barrages fournissent de l'électricité à toute la province depuis des décennies sans contre-partie ou dividendes pour cette municipalité mauricienne.

«Je serais l'homme le plus fier du Québec, déclare le maire Tremblay, si la ville de Shawinigan et les villes d'Abitibi et du lac Saint-Jean, qui fournissent de l'énergie à la province depuis des années sans dividendes, touchaient elles aussi leur part. Si Hydro nous donnait simplement l'équivalent en argent de l'électricité perdue sur les lignes à haute tension, on serait capable d'amorcer la transformation de produits dans nos régions et de construire nous-mêmes nos usines.»

Pour le maire Gilles Vaillancourt, de Laval, et ancien président de l'Union québécoise des municipalités du Québec (UMQ), sa ville s'est privée d'une ressource touristique majeure pendant des décennies avec le barrage de la rivière des Prairies, construit au début du siècle par la Montreal Lightning and Power. Et personne, Hydro-Québec y compris, ajoute-t-il, n'a jamais respecté la promesse de construire une écluse pour permettre à tout le moins la navigation sur ce cours d'eau, interrompue par le barrage.

«Si on en est rendu à donner 14 %, déclare M. Vaillancourt, à des MRC pour construire de nouvelles installations, il faudrait au moins accorder le même pourcentage aux villes qui accueillent dans leurs murs des barrages depuis des années sans compensation d'aucune sorte. J'entends saisir Hydro-Québec pour avoir la même chose, vu qu'ils ont chiffré maintenant la valeur des compensations équitables» dans ce genre de dossier, conclut M. Vaillancourt, qui se dit assuré d'avoir l'appui des maires de Carillon et de Beauharnois. Notamment.

## SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

46 millions les enveloppes consenties aux médecins omnipraticiens et spécialistes pour tenir compte de la demande réelle de services, Québec se trouve à augmenter de près de 100 millions dès cette année la masse salariale destinée au corps médical. Un montant qui vient s'ajouter à l'augmentation strictement salariale qui sera redistribuée massivement aux médecins offrant des services médicaux en région ou dans des secteurs jugés prioritaires.

En additionnant l'effacement des déficits, le redressement des enveloppes globales et les augmentations de salaire, c'est quelque 480 millions que coûteront en quatre ans les ententes signées avec les fédérations médicales.

De façon globale, tous les «ajustements» de salaire, additionnés à l'augmentation de 9 %, alourdiront d'un milliard, au terme de 2002, l'ensemble des salaires versés par le gouvernement aux employés et professionnels du réseau de la santé.

Mais d'ici là, il en coûtera tout de même un peu plus à Québec car, dès cette année, le gouvernement a dû consentir à verser des sommes ponctuelles totalisant près de 340 millions pour en arriver à apposer sa signature au bas de plusieurs ententes avec ses employés.

Ainsi, une somme forfaitaire de 60 millions, représentant 3 % de leur salaire, a été accordée aux infirmières à la signature du contrat. Un montant que Québec se défend toutefois bien d'associer à un effacement des pénalités appliquées pour les journées de grève illégales réalisées l'été dernier, mais qu'il relie plutôt à une concession faite en attendant un travail de fond sur la relativité salariale.

Les médecins ont obtenu eux aussi un montant forfaitaire grimant à 126 millions pour les spécialistes et à 150 millions pour les omnipraticiens. Un montant destiné à essuyer les dépassements de coûts survenus aux enveloppes de leur rémunération depuis 1998. Bref, c'est quelque 340 millions, versés de façon ponctuelle, qui viendront s'ajouter cette année aux nouvelles dépenses du gouvernement.

## Québec in Motion se termine en Grande-Bretagne

CHRISTIAN RIOUX

Londres — Avec la première londonienne de *Notre Dame de Paris* s'achevait hier la saison culturelle québécoise en Grande-Bretagne intitulée *Québec in Motion*. Pour l'occasion, le mégaspectacle de Luc Plamondon ne faisait pas office de locomotive mais de train de queue.

Cette série d'activités culturelles québécoises programmées dans plusieurs grandes villes du Royaume-Uni est en quelque sorte la version britannique du Printemps du Québec tenu l'an dernier en France. À la différence près que *Québec in Motion* n'a fait que chapeauter une quarantaine de manifestations dans 15 villes britanniques afin de leur offrir une visibilité plus grande et, surtout, de bien les identifier au Québec. En ce sens, l'opération de 300 000 \$ s'apparente plus à celles déjà tentées en Italie (Horizonte) et en Catalogne (Québec-Catalunya).

Selon le ministre de la Culture, Agnès Maltais, de passage à Londres, il s'agissait surtout de confirmer «la marque de commerce» québécoise dans le secteur culturel. Ce qui pourrait bénéficier à l'avenir à d'autres talents québécois.

Il faut dire que les artistes québécois fréquentent la Grande-Bretagne depuis longtemps. À l'époque, *Jésus de Montréal* avait tenu l'affiche six mois à Londres, compara-

tivement à quelques semaines seulement à Paris. Robert Lepage et Michel Tremblay y ont joué plus souvent qu'en France. Édouard Lock, de La La La Human Steps, y est aussi un chorégraphe réputé.

L'événement marquant de la programmation aura d'ailleurs été son dernier spectacle. *Salt* a été salué par une partie de la presse britannique mais écorché par une autre qui l'a trouvé «ennuyant» et «répétitif». Le *Scotland on Sunday* qualifie Édouard Lock de «roi de la chorégraphie kamikaze».

Le *Edimburg Evening News* a aussi donné cinq étoiles à la pièce de Michel Tremblay, *Solemn Mass for a Full Moon in Summer*. Les autres vedettes de la saison ont été le pianiste Marc-André Hamelin, le Théâtre des Deux Mondes et les musiciens de La Bottine souriante. Un débat a traité des spécificités de la culture québécoise. Un second s'est intéressé à tracer des parallèles entre le Québec et l'Ecosse.

Il est question que le Royaume-Uni organise une saison semblable au Québec, comme doit faire la France après le Printemps du Québec. Agnès Maltais arrivait de Berlin, où le Québec a un nouvel attaché culturel. Elle est aussi passée par Munich, où Lucien Bouchard pourrait faire une visite dans un an. La prochaine opération du genre doit se dérouler à New York en 2001.

### Vente d'Unimédia

## L'offre de Power est acceptable, estime Bouchard

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard estime que Power Corporation est une entreprise «habilitée» à acheter Unimédia, ce qui permettrait à l'empire de Paul Desmarais d'exploiter l'ensemble des quotidiens de langue française au Québec à l'exception du *Devoir*, du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*.

«Power Corporation est une institution financière très importante et très implantée au Québec. Je considère qu'elle est aussi habilitée que quiconque à envisager d'acheter des journaux», a dit M. Bouchard à l'entrée du caucus des députés du Parti québécois.

Soulignant que le gouvernement se préoccupe toujours de la libre circulation des idées et des opinions «et que les journaux jouent un rôle extrêmement important» à cet égard, M. Bouchard a cependant indiqué que «le gouvernement ne choisit pas qui achète les journaux».

«Ce n'est pas si facile que ça pour un gouvernement de bloquer les transactions», a fait valoir M. Bouchard. Or le premier ministre Robert Bourassa, à deux reprises, en

1973 en 1987, avait empêché Power Corporation d'acquiescer le quotidien *Le Soleil*.

En faisant l'acquisition d'Unimédia, une filiale de Hollinger, fondée par Conrad Black, Power Corporation ajouterait trois quotidiens — *Le Soleil* à Québec, *Le Quotidien de Chicoutimi* et *Le Droit d'Ottawa-Hull* — à ses quatre titres, soit *La Presse* à Montréal, *La Tribune* à Sherbrooke, *Le Nouvelliste* à Trois-Rivières et *La Voix de l'Est* à Granby.

### Langue et fusions

Dans le dossier des fusions municipales, M. Bouchard estime qu'il ne faut pas lier de possibles fusions à un effort de francisation du Québec, comme l'a suggéré la semaine dernière le ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin. «Ce n'est pas le but. Le but des fusions n'est pas associé directement à la question de la langue», a dit M. Bouchard. «En soi, les fusions ne sont pas motivées par des considérations linguistiques», a précisé le premier ministre, bien que la question de la langue pourrait se poser si une fusion devait compromettre la place du français sur un territoire donné.

## LABERGE

SUITE DE LA PAGE 1

artistique de la Comédie de Saint-Étienne, un théâtre de province. Sa distribution fait appel aux sociétaires ou pensionnaires Catherine Ferran, Claude Mathieu, Cécile Brunne, Claudie Guillot et Laurent D'Olce, le seul homme de cette histoire sombre, de ce théâtre de femmes noir, souvent cruel. «Je pense que le théâtre français ne connaît pas cette violence, surtout pas cette violence venant des femmes», juge la dramaturge québécoise.

Oublier a été créée à Montréal par la Compagnie Jean-Duceppe en 1987. Comme souvent chez Laberge, cette pièce traîne les spectateurs au cœur d'un univers clos, dur, implacable. Dans ce cas, il est question de l'étouffante réunion de quatre filles au chevet de leur mère condamnée par la maladie d'Alzheimer. «Ce n'est pas une pièce sur l'Alzheimer», expliquait Mme Laberge au *Devoir* au moment de la création. «Ce n'est qu'en cours d'écriture que j'ai imaginé qu'elle mourrait de cela. Le point de départ, c'est la mort de la mère comme grille d'analyse pour la vie de chacune des filles. Ces quatre femmes ont en commun l'amour inconditionnel de leur mère, mais un amour resté sans réponse toute leur vie.»

La pièce n'a pas été produite ici depuis 1990. En entretiens, son auteure résume maintenant l'étrange parcours qui permettrait finalement de la sortir de l'oubli. «J'ai été approchée par Jean-Pierre Miquel [le directeur de la Comédie-Française] au moment de la création du *Chavertte*, il y a cinq ans, dit-elle. Il m'a expliqué qu'il aimait beaucoup Oublier et qu'il souhaitait la monter un jour. Puis, l'an dernier, Daniel Benoin m'a annoncé son intention de produire la pièce dans son théâtre et, si possible, à Paris. Il m'a demandé si j'avais des contacts de ce côté.

J'ai alors parlé de la Comédie-Française et, en quelques mois, les choses se sont placées.»

La pièce sera donc également montée à l'extérieur de la capitale dans le cadre d'une tournée qui se mettra en branle en janvier 2001 et qui s'arrêtera naturellement à Saint-Étienne, en banlieue de Lyon.

Mieux encore, le texte a remporté le Prix CIC, une récompense accordée par une institution bancaire à la promotion d'une œuvre dramaturgique contemporaine. L'auteur reçoit aussi une bourse de 25 000 francs. En 1995, Normand Chauréteat avait aussi remporté ce prix, décerné par un jury.

En fait, Mme Laberge n'en est pas à ses premiers succès outre-Atlantique. *L'Homme gris* a connu une enviable carrière en France puis en Europe à la fin des années 80. La pièce est encore régulièrement reprise en Allemagne. Oublier a déjà été produite au Théâtre national de Belgique, après sa création québécoise. En 1988, la France accordait d'ailleurs à la dramaturge le titre de chevalier de l'Ordre des arts et des lettres.

L'œuvre dramaturgique de Marie Laberge compte une vingtaine de pièces, parfois reçues sévèrement ici même par la critique. Nulle n'est prophète... L'auteure a d'ailleurs réorienté sa carrière d'écrivaine vers le roman au cours de la dernière décennie. À part la reprise de *C'était avant la guerre à L'Anse-à-Gilles*, en 1997, à la Compagnie Jean-Duceppe, Marie Laberge n'a pas été montée ici depuis huit ans. «La décision de la Comédie-Française me fait du bien mais ne me donne pas envie de me relancer dans l'écriture d'une pièce de théâtre, a-t-elle finalement confié hier. Mais bon, Paris constitue une excellente plaque tournante. À chaque fois, cette ville permet aux pièces de connaître une carrière européenne enviable. Je ne vais pas me plaindre...»

## LONDRES

SUITE DE LA PAGE 1

salle comme un boxeur monte sur le ring. Sous les caméras, il a fait le tour du parterre, distribuant des poignées de main énergiques et levant le pouce en signe de victoire avant de prendre place à côté de la ministre québécoise de la Culture, Agnès Maltais. Seul Patrick Fiori, en jeans, se cherchait du *pop-corn* pour boucher un trou.

Dès le lever du rideau, le public semblait gagné d'avance. Les artistes sont arrivés sur la scène londonienne comme s'ils y avaient toujours été. Contrairement à la production française où les recrues locales n'étaient guère à la hauteur, Tina Arena fait une Esméralda des plus énergiques. La séduction qu'exerce la bohémienne n'est pas factice. L'Australienne d'origine italienne se révèle finalement plus imprégnée de la Méditerranée que du Pacifique. Avec la Canadienne Natasha Saint-Pierre (Fleur de Lys), les femmes ont enfin la place qu'elles méritent. Steve Balsamo (Phœbus) se tire aussi fort bien d'affaire et évite de sombrer dans la mièvrerie, qui n'est jamais très loin.

Le texte anglais de Wille Jennings est finalement très près de l'original. Jennings n'a d'ailleurs pas essayé de traduire certains mots comme «belle» ou «vivre» et son livret regorge de traductions littérales. Depuis la création à Paris il y a deux ans, la mise en scène a été resserrée et plusieurs longueurs éliminées. L'exercice de Las Vegas, où le spectacle, joué sans entracte, avait été coupé du tiers, n'a donc probablement pas été inutile.

Rarement un *musical* aura-t-il été créé à Londres avec autant d'aisance. S'il n'en tient qu'à la performance des artistes, la production devrait se tailler assez rapidement une belle place dans la capitale mondiale du genre. Le producteur anglais, Michael White, était tout souriant. Les voix et le talent des chanteurs sont de toute évidence le véritable point fort de cette production.

On voudrait en dire autant de toute cette histoire un peu convenue et d'une musique qui coule comme du sirop. Tout est la plupart du temps beaucoup trop beau, trop léché, pour ne pas dire trop *clean*. La violence et le délire qu'exigeait le sujet ne sont toujours pas en rendez-vous. Mais les auteurs ont choisi dès le début de ne surtout enfreindre aucune loi du genre. On saura bientôt si la recette sera aussi payante à Londres qu'à Paris et Montréal. Parions que oui.

## BIG BROTHER

SUITE DE LA PAGE 1

jours imposé par la loi pour répondre à ces demandes.

Le Commissariat à la protection de la vie privée, qui avait dénoncé l'existence de ce mégafichier contenant quelque 2000 renseignements sur 34 millions de Canadiens morts ou vivants, a en effet confirmé hier être en discussion intensive avec DRH. La loi prévoit que toute demande d'accès à un dossier personnel doit être traitée en 30 jours. Tout au plus, ce délai peut-il être prolongé de 30 jours supplémentaires.

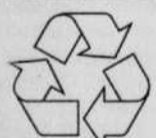
«Il y en a eu plusieurs [des rencontres], a indiqué Julien Delisle, directeur exécutif du Commissariat à la protection de la vie privée. C'est pas seulement des rencontres. «Il y a eu des discussions téléphoniques.» M. Delisle n'a pas voulu préciser les détails des pourparlers, mais il a ajouté que «c'est sûr qu'au niveau des délais, ils [les fonctionnaires du DRH] vont recevoir des milliers de demandes. Je ne peux pas vous dire comment le ministère va gérer cette situation-là.»

Du côté du DRH, le porte-parole, Ghislain Charron, a indiqué vendredi au quotidien en ligne Multimedia.com que le DRH pourrait prendre jusqu'à un mois supplémentaire pour traiter les demandes. «Compte tenu de la situation actuelle, nous voulons que le Commissaire nous accorde la permission d'allonger ce délai de la façon la plus raisonnable possible. Mon estimation optimiste est que nous ne pourrions répondre aux demandes avant deux à trois mois.»

Hier, on se faisait plus nuancé. «On a l'intention de faire tout notre possible pour respecter les délais prescrits par la loi, a indiqué Daniel Lavoie, un autre porte-parole. Mais si on n'est pas capables, il faudra alors trouver une autre solution.»

Par ailleurs, les discussions en cours avec le Commissariat à la protection de la vie privée visent aussi à élaborer un «protocole» pour répondre à toutes ces demandes. Il faut d'abord s'assurer que chaque dossier personnel est bel et bien demandé par son propriétaire. Pour ce faire, on songe à poser certaines questions, comme demander le nom de jeune fille de la mère du requérant, une pratique adoptée par les compagnies de cartes de crédit. Le DRH veut toutefois s'assurer que les questions posées seront «raisonnables, nécessaires et pas trop intrusives [sic]». Il s'agit ensuite de déterminer la façon de manipuler tous ces renseignements personnels demandés. Devra-t-on traiter les demandes une à la fois ou en chaîne? Et si cette dernière solution est retenue, comment s'assurera-t-on de la confidentialité du processus?

«On a bloqué l'accès au fichier pour le limiter à seulement six personnes, a expliqué M. Lavoie. On ne va pas se mettre à imprimer les dossiers et à les laisser à la disposition de tout le monde. [...] Il faut définir notre protocole, déterminer comment notre information sera préparée et entreposée sous forme papier.»



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.